



Document d'information sur le budget des dépenses et la planification axée sur les résultats 2013-2014

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse

ISSN 1718-620X

This document is also available in English.



Document d'information sur le budget des dépenses et la planification axée sur les résultats 2013-2014

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse

ISSN 1718-6196

This document is also available in English

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse Budget des dépenses 2013-2014

Table des matières

PARTIE I : PLANIFICATION AXÉE SUR LES RÉSULTATS 2013-2014

Vue d'ensemble du ministère

Objectifs généraux et mandat du ministère	4
Programmes et services du ministère	7
Principales activités	8
Contribution du ministère à la réalisation des priorités et des résultats – Sommaire	21
Organigramme	31
Partage des coûts avec le gouvernement fédéral	32
Lois appliquées par le ministère	33
Information financière du ministère	34

ANNEXE 1 : RAPPORT ANNUEL 2012-2013

Rapport annuel 2012-2013	35
--------------------------	----

PARTIE II : DONNÉES FINANCIÈRES DÉTAILLÉES 2013-2014

Sommaire général (fonctionnement et immobilisations)	52
Sommaire – Fonctionnement par crédit	53
Sommaire – Immobilisations par crédit	54
Sommaire – Fonctionnement par crédit et par catégories de dépenses	55

Programme d'administration du ministère

Programme d'administration du ministère (fonctionnement) (3701)	58
Administration du ministère (3701-1)	59
Bureaux de la direction	60
Services opérationnels	62
Services juridiques	65
Communications et marketing	67
Ressources humaines	69
Services de vérification	72

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse Budget des dépenses 2013-2014

Programme du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse

Programme de services à l'enfance et à la jeunesse (fonctionnement) (3702)	80
Développement sain des enfants (3702-3)	81
Programme « Bébé en santé, enfant en santé »	83
Soutien communautaire au développement de la petite enfance	86
Crédit d'impôt pour les activités des enfants	90
Enfants et jeunes à risque (3702-7)	92
Services de protection de l'enfance	96
Santé mentale des enfants et des jeunes	99
Services de justice pour la jeunesse	104
Services spécialisés (3702-5)	108
Services de traitement et de réadaptation pour enfants	113
Autisme	117
Besoins particuliers complexes	121
Prestation ontarienne pour enfants (3702-8)	123
Prestation ontarienne pour enfants	123
Subvention équivalant à la Prestation ontarienne pour enfants	124
Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants	125
Services à l'enfance et à la jeunesse – Actifs de fonctionnement (3702-6)	127
Services à l'enfance et à la jeunesse – Charges d'immobilisations (3702-9)	129
Services à l'enfance et à la jeunesse – Biens immobilisés (3702-10)	131
Programme d'infrastructure (3703)	134
Services à l'enfance et à la jeunesse – Immobilisations (3703-1)	135



Partie I : Planification axée sur les résultats 2013-2014

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse Budget des dépenses 2013-2014

Vue d'ensemble du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse

Introduction

L'Ontario compte plus de 2,8 millions d'enfants et de jeunes. Cette population très diversifiée et talentueuse est garante de la réussite et de la prospérité futures de la province. Il faut donner aux jeunes la chance de réaliser leur plein potentiel et de s'intégrer à la population active et productive de nos collectivités. Le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse (MSEJ) s'engage à améliorer les services offerts aux jeunes ontariens et à leur famille, particulièrement sur le plan des résultats et de l'expérience de service.

La plus grande partie des fonds du ministère est octroyée à des organismes communautaires qui offrent des services au nom du gouvernement. Par ailleurs, le ministère exploite directement plusieurs établissements dans le secteur des services de santé mentale aux enfants et aux jeunes et dans le système de justice pour la jeunesse, de même qu'un réseau de bureaux de probation répartis dans la province.

Vision du ministère

Le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse a pour objectifs généraux de faire en sorte que l'Ontario soit une province où tous les enfants et les jeunes ont les meilleures chances de réussir et de réaliser leur plein potentiel.

Mandat du ministère

Le ministère, de concert avec d'autres ministères, des partenaires communautaires, des organismes et des municipalités, assure le financement et la prestation :

- de services de dépistage et d'intervention précoces pour les jeunes enfants et leur famille;
- de soutien financier aux familles au moyen de la Prestation ontarienne pour enfants, du Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants et du Crédit d'impôt pour les activités des enfants;
- de services d'intervention comportementale intensive, de services et de ressources en analyse comportementale appliquée pour les enfants et les jeunes atteints de troubles du spectre autistique, ainsi que de services de relèvement, de services en établissement, de soutien à la réadaptation et de soutien de transition aux enfants ayant des besoins particuliers, y compris les troubles autistiques;
- de services de santé mentale pour enfants et jeunes;
- de mesures de soutien et d'occasions destinées à atteindre les objectifs essentiels au développement des jeunes au moyen, par exemple, de programmes d'emplois et d'intervenants auprès des jeunes pour aider les jeunes à risque;

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse Budget des dépenses 2013-2014

- de services de protection et de soutien aux enfants qui ont été victimes de mauvais traitements ou de négligence, qui le sont en ce moment, ou qui sont à risque de le devenir, y compris le placement en vue d'une adoption;
- d'une gamme continue de programmes communautaires et de programmes de garde en milieu fermé pour les jeunes âgés de 12 à 17 ans qui ont des démêlés avec la justice ou risquent d'en avoir.

Voici les grandes priorités du ministère pour 2013-2014 :

Développement sain des enfants :

- l'intégration de services de dépistage et d'intervention précoces et de mesures de soutien pour les parents, les nourrissons et les jeunes enfants afin de leur offrir un accès coordonné, rapide et efficace.

Enfants et jeunes à risque :

- l'élaboration d'une Stratégie ontarienne pour la jeunesse qui permettra de formuler les priorités du gouvernement pour tous les jeunes et de fournir un cadre d'indicateurs visant à donner un tableau d'ensemble du bien-être des enfants en Ontario;
- la création de possibilités d'emploi et la prestation de services de sensibilisation pour les jeunes à risque dans le but de soutenir le développement positif des jeunes et de les aider à faire des choix positifs;
- la mise en œuvre de la Stratégie ontarienne globale de santé mentale et de lutte contre les dépendances, spécialement dans les domaines prioritaires de l'accès rapide à des services de haute qualité, du dépistage précoce et de l'aide auprès des enfants vulnérables qui ont des besoins particuliers;
- la transformation de la prestation des services communautaires de santé mentale pour les enfants et les jeunes;
- la prestation de services autorisés, notamment la protection de l'enfance pour aider les enfants et les jeunes qui ont été victimes de mauvais traitements ou de négligence, ou qui risquent de le devenir, à grandir dans un environnement plus sécuritaire, plus stable et chaleureux;
- guidé par les recommandations de la Commission de promotion de la viabilité des services de bien-être de l'enfance, le ministère est à mettre en œuvre, en 2013-2014, une nouvelle approche relative au financement et à la responsabilisation afin de répondre aux besoins des enfants et des familles et de placer le système de bien-être de l'enfance dans une meilleure position en vue d'améliorer les résultats pour les enfants et les jeunes;
- l'élaboration d'une Stratégie pour les enfants et les jeunes autochtones en vue de transformer la façon dont sont conçus et offerts les services de soutien aux enfants et aux jeunes des Premières Nations, Métis et Inuits et aux jeunes autochtones vivant en milieu urbain;
- la prestation de services de justice communautaires et de détention pour la jeunesse, y compris des mesures pour les populations particulières (Autochtones, jeunes ayant des problèmes de santé mentale et liés au genre);
- la prévention de la délinquance juvénile et la réduction de la récidive chez les jeunes.

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse Budget des dépenses 2013-2014

Services spécialisés :

- la prestation de services et de mesures de soutien aux enfants atteints de troubles du spectre autistique et à leur famille;
- la prestation de programmes et de services d'aide aux enfants ayant des besoins particuliers et à leur famille.

Prestation ontarienne pour enfants :

- les politiques et programmes visant à réaliser l'engagement du gouvernement pour réduire la pauvreté infantile, notamment la Prestation ontarienne pour enfants.

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse Budget des dépenses 2013-2014

Sommaire des programmes et services du ministère

Les programmes et services suivants sont fournis par l'entremise du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse :

Développement sain des enfants

- Programme « Bébé en santé, enfant en santé »
- Soutien communautaire au développement de la petite enfance
- Crédit d'impôt pour les activités des enfants

Enfants et jeunes à risque

- Services de protection de l'enfance
- Fonds de renouvellement des services de protection de l'enfance
- Santé mentale des enfants et des jeunes
- Services de justice pour la jeunesse

Services spécialisés

- Services de traitement et de réadaptation pour enfants
- Autisme
- Besoins particuliers complexes

Prestation ontarienne pour enfants

- Prestation ontarienne pour enfants
- Subvention équivalant à la Prestation ontarienne pour enfants
- Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants

Programme d'infrastructure

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse Budget des dépenses 2013-2014

Principales activités

Développement sain des enfants

Programme « Bébés en santé, enfants en santé »

Le programme « Bébés en santé, enfants en santé » (BSES) poursuivra le dépistage auprès des femmes enceintes, des nouvelles mères et de leurs enfants. Il continuera également d'offrir des renseignements portant sur le développement de l'enfant et sur le rôle parental aux familles de nouveau-nés, et il offrira un soutien additionnel aux familles qui en ont besoin.

Les récentes modifications apportées au programme permettront de continuer à aider les familles vulnérables. Ces modifications comportent notamment l'ajout de 36 postes d'infirmière de la santé publique, un outil de dépistage universel amélioré, un processus de dépistage simplifié, et de nouvelles lignes directrices en matière de pratiques exemplaires applicables aux visites à domicile prévues dans le programme.

En 2013-2014, le ministère investira 86,5 millions de dollars dans le programme « Bébés en santé, enfants en santé », ce qui comprend des fonds pour le programme « Bébés en santé, enfants en santé » à l'intention des Autochtones.

Soutien communautaire au développement de la petite enfance

Le ministère continuera de soutenir le développement sain de la petite enfance par l'intermédiaire des initiatives suivantes :

- Le Programme de dépistage néonatal des troubles auditifs et d'intervention précoce. Ce programme permet d'identifier les bébés naissants atteints de surdité ou de déficience auditive. Il offre également des services aux enfants touchés et à leur famille pour aider au développement du langage et de l'alphabétisation;
- Le Programme d'intervention précoce auprès des enfants aveugles ou ayant une basse vision. Ce programme offre des services spécialisés d'intervention précoce et des services de formation des parents dont ont besoin les familles d'enfants nés avec une déficience visuelle complète ou partielle pour les aider à se développer sainement;
- Le Programme de services de rééducation de la parole et du langage pour les enfants d'âge préscolaire. Ce programme vise à identifier le plus tôt possible, au moyen de services ciblés et universels, les enfants ayant des troubles de la parole et du langage. Il leur fournit des services leur permettant d'acquérir des aptitudes à la communication et les fondements de l'alphabétisation;

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse Budget des dépenses 2013-2014

- Le Programme de développement du nourrisson. Ce programme offre des services d'intervention précoce, de planification de transition et de visite à domicile aux enfants de moins de cinq ans ayant un retard du développement ou étant à risque d'en présenter un;
- Le bilan de santé amélioré à 18 mois. Ce programme fait participer les parents et les fournisseurs de soins de santé primaires à une analyse et à une évaluation du développement des enfants de 18 mois.

Afin d'appuyer la mise sur pied de centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille, le ministère entreprendra, en 2013-2014, le transfert des programmes de soutien à la famille au ministère de l'Éducation. Le ministère continuera également de travailler en partenariat avec le ministère de l'Éducation par l'intermédiaire du projet de recherche sur les initiatives communautaires afin de mettre au point et à l'essai des stratégies et processus visant l'intégration des services à la petite enfance et à la famille.

Le ministère continuera de miser sur ses partenariats entre ministères et au sein des collectivités dans la refonte des services d'orthophonie afin de favoriser l'amélioration des résultats des enfants, la satisfaction des parents et le rapport coût et efficacité des services.

Le gouvernement établira un groupe de travail interministériel, coprésidé par la ministre de la Santé et des Soins de longue durée et la ministre des Services à l'enfance et à la jeunesse, dans le but de guider l'action du gouvernement dans la mise en œuvre des recommandations formulées par le Comité d'experts pour la santé des enfants.

Le Programme de bonne nutrition des élèves continuera d'offrir des collations et des repas nutritifs dans les écoles et les milieux communautaires pour que les élèves des paliers élémentaire et secondaire soient mieux préparés à l'apprentissage.

En 2013-2014, le ministère investira 193,5 millions de dollars dans le soutien communautaire au développement de la petite enfance.

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse Budget des dépenses 2013-2014

Enfants et jeunes à risque

Services de protection de l'enfance

Les services de protection de l'enfance aident les enfants et les jeunes qui ont été victimes de mauvais traitements ou de négligence, ou qui risquent de le devenir, à grandir dans un environnement plus sécuritaire, stable et chaleureux. Quarante-six sociétés d'aide à l'enfance (SAE), dont sept sont autochtones, exercent les fonctions suivantes : examiner les allégations de mauvais traitements et de négligence envers les enfants; fournir les services conçus pour renforcer la capacité des familles à assurer la sécurité de leurs enfants; offrir aux enfants qui ne sont pas en sécurité à la maison un hébergement en famille alternative et en assurer la supervision; faciliter l'adoption des pupilles de la Couronne ou d'autres options de garde permanente pour les enfants confiés aux services de protection de l'enfance.

La Commission de promotion de la viabilité des services de bien-être de l'enfance a soumis son rapport final au ministère en septembre 2012. En 2013-2014, le ministère donnera suite à certaines des principales recommandations de la Commission, notamment :

- o Mettre en œuvre un nouveau mode de financement du bien-être de l'enfance qui tient compte des recommandations de la Commission dans l'élaboration d'une nouvelle approche au financement du bien-être de l'enfance;
- o Mettre en œuvre une nouvelle approche en matière de reddition de comptes pour le secteur du bien-être de l'enfance en incorporant la publication de rapports sur les indicateurs de rendement;
- o Soutenir une initiative menée par le secteur en vue de mettre au point et en œuvre un programme de services communs pour le secteur, y compris les activités de soutien administratif et de prestation de services;
- o Explorer la faisabilité de fusionner d'autres sociétés d'aide à l'enfance.

Le ministère a publié le document intitulé *Soins structurés conformes aux traditions : Guide des principes, méthodes et meilleures pratiques*, un outil pour les travailleuses et travailleurs des sociétés d'aide à l'enfance (SAE) qui vise à accroître le recours à ces soins au sein des communautés des Premières Nations. Le guide aide également les travailleuses et travailleurs des SAE à comprendre l'importance pour les enfants des Premières Nations du maintien de liens solides avec leur culture et leurs communautés au moyen des soins structurés conformes aux traditions.

Le ministère continuera à travailler avec les SAE et les partenaires communautaires afin de mettre en œuvre une gamme de mesures de soutien pour les jeunes quittant la prise en charge, dont le mentorat, la recherche de membres de la famille, les intervenants communautaires qui s'occupent de jeunes en transition, et les nouveaux soutiens pour les jeunes aux études postsecondaires et en formation.

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse Budget des dépenses 2013-2014

On poursuivra l'élaboration du Réseau d'information pour la protection de l'enfance (RIPE) afin de moderniser le système provincial de protection de l'enfance. Le nouveau système de renseignements aidera les organismes à mieux gérer leurs dossiers et leurs finances, à s'échanger des renseignements, à prendre des décisions pour les enfants à qui ils offrent des services et à rendre possible le suivi des résultats et la production de rapports sur ces résultats.

Le RIPE permettra de corriger les faiblesses des banques de données actuelles relatives au bien-être de l'enfance, de soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de futurs changements de politique, et de satisfaire aux exigences des SAE en ce qui a trait aux systèmes complets de soutien à la gestion de cas et de données financières à l'échelle de la province afin de prendre les décisions qui vont dans l'intérêt des enfants sous leur responsabilité. La mise en œuvre du RIPE viendra en appui à la réalisation des principaux résultats du ministère, notamment : l'amélioration de la surveillance du ministère, la viabilité des services de bien-être de l'enfance et la sécurité accrue des enfants.

Le RIPE sera mis en œuvre en deux étapes. La première étape consiste en la mise en œuvre du RIPE auprès de 14 SAE, suivies des 32 autres organismes. La première mise en place du RIPE devrait se terminer d'ici juin 2014.

Le ministère continuera de travailler avec le secteur de la protection de la jeunesse afin d'élaborer des outils et des initiatives visant à l'atteinte des objectifs de prévention, de permanence et de préparation à la vie pour tous les enfants et les adolescents qui reçoivent des services de protection de l'enfance.

En 2013-2014, le ministère investira 1,6 milliard de dollars dans les services de protection de l'enfance.

Pauvreté infantile

La toute première Stratégie ontarienne de réduction de la pauvreté, sous le thème « Rompre le cycle », vise à donner de meilleures perspectives d'avenir aux enfants de la province et à leur famille. En 2013-2014 :

- La Prestation ontarienne pour enfants offrira un appui financier direct à plus d'un million d'enfants de près de 530 000 familles à faible revenu;
- Environ 74 % des élèves de l'école maternelle pourront tirer profit de la [maternelle et du jardin d'enfants à temps plein à compter de septembre 2013](#);
- Une réduction de 30 % sur les droits de scolarité des étudiants collégiaux et universitaires inscrits à temps plein à un programme de premier cycle viendra en aide aux familles dont le revenu est inférieur à 160 000 \$ par année;
- Le Programme de bonne nutrition des élèves continuera d'être universellement offert là où il est disponible afin que tous les enfants et les jeunes puissent avoir accès à des collations et des repas nutritifs pour être mieux préparés à l'apprentissage;

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse

Budget des dépenses 2013-2014

- Les enfants et les jeunes qui n'ont accès à aucune forme de couverture dentaire et qui ne seraient autrement pas traités continueront de recevoir des [soins dentaires gratuits](#) grâce au programme Beaux sourires Ontario.

La *Loi de 2009 sur la réduction de la pauvreté* exige que le gouvernement élabore une nouvelle stratégie et établisse des objectifs spécifiques de réduction de la pauvreté au moins tous les cinq ans. En 2013-2014, la province, sous la direction d'un nouveau Comité du Conseil des ministres pour la réduction de la pauvreté et l'inclusion sociale, procédera à la consultation des parties prenantes, y compris celles vivant dans la pauvreté, en vue d'élaborer la deuxième Stratégie de réduction de la pauvreté.

La mesure des progrès et la communication des résultats aux Ontariennes et Ontariens sont des éléments essentiels de cette stratégie de réduction de la pauvreté. Le gouvernement est tenu de faire rapport tous les ans sur les initiatives visant à réduire la pauvreté et sur les principaux indicateurs de perspectives de succès.

Santé mentale des enfants et des jeunes

Les services de santé mentale aux enfants et aux jeunes sont offerts actuellement par plus de 260 organismes de santé mentale, 17 programmes de consultation externe en milieu hospitalier et deux établissements de santé mentale exploités directement par le ministère. Des services de soutien clinique sur place sont également offerts dans six établissements de garde et de détention en milieu fermé exploités directement pour les jeunes.

Dans le cadre de la Stratégie ontarienne globale de santé mentale et de lutte contre les dépendances, le ministère continuera d'établir un système qui répond aux besoins des enfants et des jeunes, au moment opportun, et aussi près de leur domicile que possible. Cette stratégie vise à améliorer les services offerts aux enfants et aux jeunes, à mettre en place un réseau mieux intégré et plus efficace, ainsi qu'à favoriser le renforcement des capacités et du degré d'information du système d'éducation, ce qui aidera les élèves et leur famille. On prévoit que plus de 50 000 enfants ontariens et leur famille pourront accéder plus rapidement et facilement à des services de santé mentale correspondant à leurs besoins.

Les nouvelles mesures de soutien et les nouveaux services ontariens continueront de mettre l'accent sur les trois points prioritaires suivants :

- Accès plus rapide à des services de haute qualité pour que les enfants aux prises avec des problèmes de santé mentale puissent bénéficier de la bonne catégorie de services, au bon moment, lorsqu'ils en ont besoin;
- Dépistage plus précoce des enfants aux prises avec des problèmes de santé mentale pour arriver à leur offrir plus tôt l'aide dont ils ont besoin de manière à ce qu'ils puissent demeurer dans le système d'éducation, obtenir un diplôme d'études et vivre une vie enrichissante et productive;
- Davantage de services et de mesures de soutien pour répondre aux besoins uniques des enfants vulnérables, des enfants et des jeunes autochtones et de ceux des collectivités éloignées.

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse Budget des dépenses 2013-2014

La prochaine étape visant à transformer le système de santé mentale des enfants et des jeunes consiste à tirer parti de la Stratégie ontarienne globale de santé mentale et de lutte contre les dépendances, *Forger de l'avant pour la santé mentale : un système qui a du sens pour les enfants et les jeunes*.

Forger de l'avant pour la santé mentale transformera l'expérience des enfants et des jeunes ayant des problèmes de santé mentale et leur famille afin que, quel que soit leur lieu de résidence en Ontario, ils soient informés des services de santé mentale qui existent dans leur collectivité et de la manière d'avoir accès à ces services et aux mesures de soutien dont ils ont besoin.

Le Centre d'excellence de l'Ontario en santé mentale des enfants et des adolescents continuera d'améliorer la qualité et l'efficacité des services en faisant la promotion de pratiques fondées sur les résultats auprès des fournisseurs de services de première ligne et en assurant le transfert de connaissances.

Compte tenu de la fermeture graduelle du Centre régional Thistletown prévue pour mars 2014, le ministère continuera le processus de deux ans pour effectuer le transfert des programmes et services du centre vers des organismes de la collectivité. Le ministère poursuivra son travail auprès des familles et des organismes communautaires afin que les clients puissent vivre une transition fluide au cours de la fermeture graduelle. Les jeunes, les résidents et les familles pourront continuer de bénéficier de services coordonnés et complets.

En 2013-2014, le ministère investira 517,2 millions de dollars dans le secteur de la santé mentale des enfants et des jeunes.

Services de justice pour la jeunesse

En 2013-2014, le ministère continuera d'offrir des programmes communautaires et de garde en milieu fermé fondés sur les résultats, que ce soit en matière de déjudiciarisation ou de réinsertion sociale des jeunes après la détention ou la garde. Le nombre de jeunes incarcérés est en baisse. La plupart des jeunes en conflit avec la loi bénéficient de services ou de supervision dans la communauté, qu'il soit question de déjudiciarisation, de réhabilitation, de probation ou d'aide en matière de santé mentale.

De plus, on offre aux jeunes placés sous garde ou en établissement de détention des programmes éducatifs et de réhabilitation qui les aident à acquérir les compétences nécessaires à leur réussite dans la communauté. Ces programmes couvrent l'acquisition de compétences, la préparation à la vie et la gestion de la colère. Ils comprennent également des services de consultation en toxicomanie. Les agentes et agents de probation continueront d'apporter un soutien en matière de gestion de cas aux jeunes à qui la cour a imposé une peine. En outre, ils travailleront avec les jeunes en détention afin de favoriser leur transition vers les mesures de soutien et services communautaires.

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse Budget des dépenses 2013-2014

Le ministère prendra appui sur ses réalisations afin de renforcer les services du système de justice pour la jeunesse. Les priorités comprennent l'amélioration continue au moyen de programmes et de services fondés sur les résultats; une attention particulière apportée aux populations spéciales (Autochtones, jeunes ayant des problèmes de santé mentale ou liés au genre); un soutien accru des agents de probation aux jeunes en détention en leur fournissant un programme individualisé de mise en liberté pour favoriser leur transition vers la collectivité au moyen d'une approche fondée sur les forces à la gestion de cas en matière de probation; l'amélioration des résultats scolaires pour les jeunes du système de justice pour la jeunesse; l'élaboration d'une stratégie pluriannuelle en vue de travailler auprès des jeunes membres de gangs résidant dans des établissements de garde ciblés; l'optimisation des établissements de garde réservés aux jeunes; et l'amélioration de la capacité à faire rapport des résultats des jeunes ayant reçu des services.

En 2013-2014, le ministère investira 352,2 millions de dollars dans les services de justice pour la jeunesse.

Plan d'action pour la jeunesse

Le Plan d'action pour la jeunesse du gouvernement, présenté en août 2012, tire parti des investissements et des mesures de soutien pour les jeunes à risque dans le cadre de la Stratégie Perspectives Jeunesse, et repose sur la recherche et les recommandations formulées dans le rapport intitulé [*Examen des causes de la violence chez les jeunes*](#), publié en 2008. Le plan profitera à 13 000 autres jeunes chaque année, en plus de ceux qui bénéficient des programmes du gouvernement pour les enfants et les jeunes.

En 2013-2014, le Programme d'emplois d'été pour les jeunes permettra d'offrir aux jeunes de 19 collectivités 3 980 emplois à temps plein pour leur permettre d'acquérir de précieuses compétences et expériences de travail. Un nombre supplémentaire de 440 emplois après l'école seront offerts aux jeunes dans les quartiers prioritaires de Toronto ainsi que dans les régions de Peel, Durham et York.

Dans le cadre de l'initiative Expérience de travail dans les services policiers pour les jeunes, environ 370 jeunes obtiendront des emplois d'été avec leur service local de police, et 270 autres jeunes obtiendront des emplois après l'école toute l'année.

D'un coin à l'autre de la province, 97 intervenantes et intervenants auprès des jeunes collaboreront avec les organismes communautaires pour faire le lien entre les jeunes difficiles à rejoindre et les services et mesures de soutien dont ils ont besoin. Ceci comprend un total de 35 nouveaux intervenants auprès des jeunes à Toronto, Peel, York, Durham, Hamilton, London, Ottawa, Thunder Bay et Windsor.

Le nouveau Fonds Perspectives Jeunesse, un fonds annuel doté d'un budget de 5 millions de dollars sera disponible en vue de soutenir les initiatives communautaires en priorité, ainsi que les quartiers désavantagés.

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse Budget des dépenses 2013-2014

Le ministère continuera de travailler avec le Conseil de la première ministre pour de meilleures perspectives pour la jeunesse et du conseiller stratégique responsable des perspectives pour la jeunesse auprès de la ministre des Services à l'enfance et à la jeunesse afin de mieux cibler les programmes actuels destinés aux jeunes et de rechercher de nouveaux moyens de soutenir les jeunes à risque.

Le ministère continuera de travailler à l'élaboration d'une stratégie à long terme pour la jeunesse qui articule les programmes et les soutiens destinés aux jeunes autour d'un ensemble commun de résultats. Cette stratégie mettra l'accent sur les possibilités pour les jeunes et sur le développement positif et examinera d'autres initiatives ciblées pour aider les jeunes de l'Ontario à réussir.

Le ministère continuera de promouvoir la ressource *D'un stade à l'autre : une ressource sur le développement des jeunes* auprès des personnes qui travaillent avec les jeunes au quotidien et qui leur apportent un soutien. Ce document décrit les différents stades du développement chez les jeunes et expose des mesures d'intervention appropriées à chaque âge de façon à ce que les jeunes restent sur la bonne voie.

En 2013-2014, le ministère investira 12 millions de dollars dans le Plan d'action pour la jeunesse et plus de 22 millions de dollars dans la Stratégie Perspectives Jeunesse.

Services en établissement

Les enfants et les jeunes sont dirigés vers des soins en établissement par une ordonnance d'un tribunal, une entente relative à des soins temporaires ou par suite d'une infraction. D'autres enfants peuvent avoir besoin de soins en établissement en raison de besoins de traitement liés à des problèmes physiques et intellectuels, d'un état de santé fragile, de difficultés de comportement, de troubles psychiatriques ou d'abus d'alcool ou de drogues.

Les services en établissement sont offerts en foyers de groupe ou en familles d'accueil ou dans les établissements de garde et de détention. En 2013-2014, le ministère financera environ 3 870 lits dans 504 foyers de groupe, environ 11 900 lits dans plus de 8 000 familles d'accueil et 1 000 lits dans des établissements spécialisés offrant des services de justice pour la jeunesse.

Services et soutien aux enfants et aux jeunes autochtones

En 2013-2014, le ministère continuera de répondre aux besoins uniques des jeunes des Premières Nations, Métis et Inuits et des jeunes autochtones vivant en milieu urbain en Ontario. Pour ce faire, il continuera de financer le programme « Bébés en santé, enfants en santé » à l'intention des Autochtones, le Programme de lutte contre les troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale chez les Autochtones, le Programme de nutrition des enfants autochtones, les services de protection des jeunes autochtones et les initiatives de prévention, les programmes d'Akwe:go et de Wasa-Nabin, qui s'adressent aux enfants autochtones en milieu urbain, ainsi que des programmes communautaires destinés aux jeunes autochtones en conflit avec la loi.

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse

Budget des dépenses 2013-2014

Tandis qu'il met en œuvre la Stratégie ontarienne globale de santé mentale et de lutte contre les dépendances, le ministère poursuit son engagement à offrir des services de santé mentale adaptés sur le plan de la culture, le plus près possible du domicile des gens qui en ont besoin. Des ressources seront distribuées pour le recrutement de travailleuses sociales et de travailleurs sociaux pour la santé mentale et la lutte contre les dépendances dans les communautés autochtones, un nouveau Programme de formation des travailleurs sociaux pour la santé mentale et la lutte contre les dépendances dans les communautés autochtones, et de nouveaux services de télépsychiatrie afin de répondre aux besoins des enfants et des jeunes autochtones.

Le ministère collaborera avec les partenaires des Premières Nations, Métis et Inuits et ceux vivant en milieu urbain en vue d'élaborer une Stratégie pour les enfants et les jeunes autochtones afin de mieux répondre aux besoins des enfants et des jeunes autochtones. La stratégie définira les principes, les objectifs et les actions distinctes à court, à moyen et à long terme afin d'améliorer la façon dont la prestation des services à l'enfance et à la jeunesse est assurée à ces populations. Le précédent conseiller en affaires autochtones et la Commission de promotion de la viabilité des services de bien-être de l'enfance, les partenaires autochtones et d'autres spécialistes ont émis d'importantes recommandations au ministère, lesquelles guideront la mise sur pied de la Stratégie pour les enfants et les jeunes autochtones qui conduira vers des solutions pilotées par les Autochtones visant la prestation d'une gamme de services dont ont besoin leurs enfants et leurs jeunes.

Le ministère continuera de collaborer avec plusieurs fournisseurs de services travaillant auprès des Autochtones et qui souhaitent être approuvés en tant que sociétés d'aide à l'enfance se consacrant aux enfants autochtones.

Services spécialisés

Services de traitement et de réadaptation pour enfants

Le ministère continuera de financer les centres de traitement pour enfants qui fournissent des services de réadaptation de base, comme la physiothérapie, l'ergothérapie et l'orthophonie, aux enfants et aux jeunes de 19 ans et moins ayant un handicap physique ou un handicap de développement, une maladie chronique ou des troubles de la communication. Il peut s'agir de paralysie cérébrale, de traumatismes crâniens, d'une déficience intellectuelle ou de troubles d'apprentissage, du syndrome de Down, du spina-bifida, de troubles du spectre autistique ou du trouble envahissant du développement.

Selon les besoins et les fournisseurs de services présents dans chaque collectivité, les centres offrent une variété d'autres services et cliniques, y compris des services liés aux troubles du spectre autistique, des services de rééducation de la parole et du langage pour les enfants d'âge préscolaire, des services de soutien de la santé en milieu scolaire et des programmes de relève ou de développement.

Parmi les 21 centres de traitement pour enfants de l'Ontario, 20 sont financés par le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse. Comme il fournit des services aux hospitalisés, l'Hôpital de réadaptation pour enfants Holland Bloorview, est financé par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée.

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse Budget des dépenses 2013-2014

Le ministère continuera de financer les services de relève pour les familles qui ont des enfants dont la santé est fragile, ou qui dépendent de moyens technologiques, ou encore qui ont des besoins particuliers multiples. Les services sont offerts à domicile ou à l'extérieur, dans un foyer de groupe, par exemple.

Le ministère accordera annuellement 5 millions de dollars pour des investissements ciblés dans les centres de traitement pour enfants, afin de soutenir un programme pilote visant à aider les enfants de toute la province à réussir leur transition vers l'école, et d'étendre le système d'information des services de réadaptation pour enfants axés sur la famille à cinq centres de traitement pour enfants dans le Nord de l'Ontario.

En 2013-2014, le ministère investira 114,3 millions de dollars dans les services de traitement et de réadaptation pour enfants.

Planification de la transition

Le ministère continuera de collaborer avec le ministère des Services sociaux et communautaires et le ministère de l'Éducation dans la mise en œuvre de protocoles intégrés de planification de la transition des jeunes ayant un handicap de développement. Ces efforts ont pour but de mener à un plan de transition intégrée unique pour chaque jeune ayant un handicap de développement. Le protocole de planification intégrée de la transition tient compte de la participation des parents, des fournisseurs de services, des conseils scolaires, des administrations scolaires et des écoles pour favoriser une expérience de transition harmonieuse vers le marché du travail, des études ultérieures et l'intégration communautaire. La mise en œuvre d'une planification de la transition intégrée trisectorielle s'amorcera en septembre 2013.

Services et soutien aux enfants et aux jeunes atteints de troubles du spectre autistique (TSA)

Le ministère fournit des services dans le cadre du Programme d'intervention en autisme, notamment des services d'intervention comportementale intensive (ICI), du soutien aux familles et aux enfants et du soutien de transition aux enfants atteints d'autisme ou de troubles du spectre autistique particulièrement graves.

En 2013-2014, environ 8 000 enfants et jeunes continueront de bénéficier de la gamme de services d'analyse comportementale appliquée (ACA). Les services d'ACA permettent aux jeunes atteints de TSA de gagner de l'autonomie, d'améliorer leur capacité à communiquer et à mener leurs activités quotidiennes, de renforcer leurs aptitudes sociales, de mieux gérer leur comportement et d'obtenir de meilleurs résultats scolaires.

On continuera d'offrir de la formation et des ressources aux parents afin qu'ils puissent adopter des stratégies dans leurs activités quotidiennes à la maison et aider leur enfant à améliorer les aptitudes acquises à l'école ou dans le cadre d'un programme offert par un fournisseur de services aux personnes autistes. Ces mesures aident les parents à répondre aux besoins de leurs enfants, tout en renforçant leurs propres compétences.

En 2013-2014, le ministère continuera :

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse Budget des dépenses 2013-2014

- de financer le programme Potentiel (anciennement connu sous le nom Réalisons le potentiel de la communauté). Ce programme aide à réduire le stress que vivent les familles en offrant des mesures de soutien comme des occasions de réseautage entre parents, de la formation et l'accès à des experts et des ressources spécialisées dans le domaine des TSA;
- d'offrir du financement pour aider les enfants et les jeunes atteints de troubles du spectre autistique à participer à des programmes du congé de mars et de l'été où les enfants aiment rencontrer de nouveaux amis, apprendre de nouvelles compétences et participer à diverses activités comme la natation, l'artisanat, les quilles, le patinage et la musique;
- de financer des services de relève pour les familles ayant soin d'un enfant atteint de troubles du spectre autistique;
- de travailler avec le ministère de l'Éducation pour aider les enfants qui se préparent à quitter le Programme d'intervention en autisme pour entrer à l'école publique ou poursuivre leur cheminement scolaire dans le cadre de l'initiative Connexions pour les élèves, un modèle de prestation concertée des services. Grâce à ce modèle, des équipes de transition sont à la disposition des enfants dans tous les 72 conseils scolaires de la province.

Le Comité d'experts cliniciens en matière de TSA continuera de conseiller le ministère sur les nouvelles recherches fondées sur des données probantes afin de guider l'adoption de politiques et de programmes.

La récente mise en place d'un mécanisme d'examen indépendant continuera de permettre aux familles de demander l'examen indépendant de décisions touchant l'admissibilité de leur enfant à des services d'ICI ou l'annulation de ces services offerts dans le cadre du Programme d'intervention en autisme. Ceci permet de renforcer la cohérence, la transparence et l'équité en ce qui a trait à la prise de décision clinique. Le mécanisme d'examen indépendant s'applique à tous les fournisseurs de services d'intervention comportementale intensive de la province financés par le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse.

Le ministère procédera à la relance du Programme de subventions aux professionnels dans le cadre du Programme d'intervention en autisme. Ce programme offre le remboursement de frais de scolarité aux membres du personnel actuellement à l'emploi du Programme d'intervention en autisme et des Services et soutiens basés sur l'analyse comportementale appliquée pour les enfants et jeunes avec un TSA pour le perfectionnement professionnel dans le cadre de programmes d'études admissibles en échange d'un emploi continu.

Le ministère produira une trousse de ressources destinée aux familles avec des enfants et des jeunes atteints de troubles du spectre autistique. Cette trousse offrira aux familles de l'information et des ressources utiles à la suite d'un diagnostic de troubles du spectre autistique.

En 2013-2014, le ministère investira 191,7 millions de dollars dans les services aux enfants et aux jeunes atteints de TSA.

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse

Budget des dépenses 2013-2014

Besoins particuliers complexes

Dans le cadre de l'enveloppe budgétaire pour les besoins particuliers complexes, le ministère continuera de financer des soutiens spécialisés de durée limitée aux enfants et aux jeunes ayant des besoins complexes ou multiples, ou les deux, lorsque les ressources et les services locaux existants ne sont pas en mesure de répondre à leurs besoins immédiats en matière de santé et de sécurité.

Parmi les enfants et les jeunes qui reçoivent du financement pour des besoins particuliers complexes, on compte :

- ceux qui nécessitent des services et mesures de soutien spécialisés pour participer aux activités de la vie quotidienne, à long terme, sur une base continue ou intermittente (p. ex., des services en établissement);
- ceux qui ont deux besoins particuliers ou plus nécessitant des approches de services intégrés et intersectoriels (p. ex., la santé, l'éducation et les services sociaux), dont les services sont en règle générale offerts en divers endroits;
- ceux qui ont des besoins liés à une variété de conditions (p. ex., handicap physique, déficience intellectuelle, troubles émotionnels, handicap de développement, maladie chronique, grave ou en phase terminale), y compris ceux dont la santé est fragile ou qui dépendent de moyens technologiques.

Prestation ontarienne pour enfants et Subvention équivalant à la Prestation ontarienne pour enfants

La Prestation ontarienne pour enfants (POE) est une aide financière non imposable accordée en fonction du revenu et pour subvenir aux besoins des enfants. En 2013-2014, environ 530 000 familles à faible revenu avec plus d'un million d'enfants recevront jusqu'à un maximum de 1 210 \$ par enfant, une augmentation de 110 \$ de 2012-2013. À compter de juillet 2014, la somme maximale augmentera à 1 310 \$ par enfant, une augmentation de 210 \$ de 2012-2013. Pour être admissible à la prestation, il faut produire une déclaration annuelle de revenus et inscrire son enfant à la Prestation fiscale canadienne pour enfants.

De plus, au moyen de sa Subvention équivalant à la Prestation ontarienne pour enfants, le ministère versera une aide financière pour les enfants et les jeunes pris en charge par les sociétés d'aide à l'enfance et en soins structurés conformes aux traditions. Ce financement contribue à ce que tous ces enfants et ces jeunes puissent bénéficier de programmes de tutorat, d'acquisition de compétences et d'activités récréatives. Les enfants plus âgés pris en charge participent aussi à un programme d'épargne qui les aidera à se préparer à la vie autonome en tant qu'adultes. Ces jeunes pourront toucher leurs économies une fois qu'ils ne seront plus sous garde.

En 2013-2014, le ministère investira plus d'un milliard de dollars dans la Prestation ontarienne pour enfants et 19,7 millions de dollars dans la Subvention équivalant à la Prestation ontarienne pour enfants.

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse Budget des dépenses 2013-2014

Programme d'infrastructure

Investissement en immobilisations dans les établissements de services sociaux

L'investissement dans l'infrastructure est primordial pour aider les Ontariennes et Ontariens vulnérables et bâtir des collectivités fortes.

En 2013-2014, le ministère continuera d'aider les organismes de services sociaux qui travaillent auprès des enfants, des jeunes et de leur famille grâce à la construction de nouvelles installations et à la rénovation d'installations existantes. De nouveaux édifices pour remplacer les centres actuels de traitement pour enfants seront construits à Hamilton, Brampton, Mississauga et Oakville.

Le ministère finalisera le cadre stratégique en matière d'immobilisations et élaborera le plan global de mise en œuvre pour aider à la gestion des investissements stratégiques dans l'infrastructure.

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse Budget des dépenses 2013-2014

Contribution du ministère à la réalisation des priorités et des résultats

Le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse, en concertation avec ses partenaires communautaires, élabore des objectifs et fait le suivi des résultats des initiatives pour les enfants et les jeunes en vue d'évaluer l'efficacité des programmes et de vérifier si les jeunes obtiennent les services dont ils ont besoin.

Développement sain des enfants

Le Programme de services de rééducation de la parole et du langage pour les enfants d'âge préscolaire vise à identifier le plus tôt possible les enfants ayant des troubles de la parole et du langage. Il leur fournit des services leur permettant d'acquérir des aptitudes à la communication et les fondements de l'alphabétisation de sorte qu'ils soient prêts à apprendre dès leur entrée à l'école. En 2011-2012, le personnel du programme a servi 54 914 enfants et leur famille, et il a évalué 24 032 nouveaux enfants.

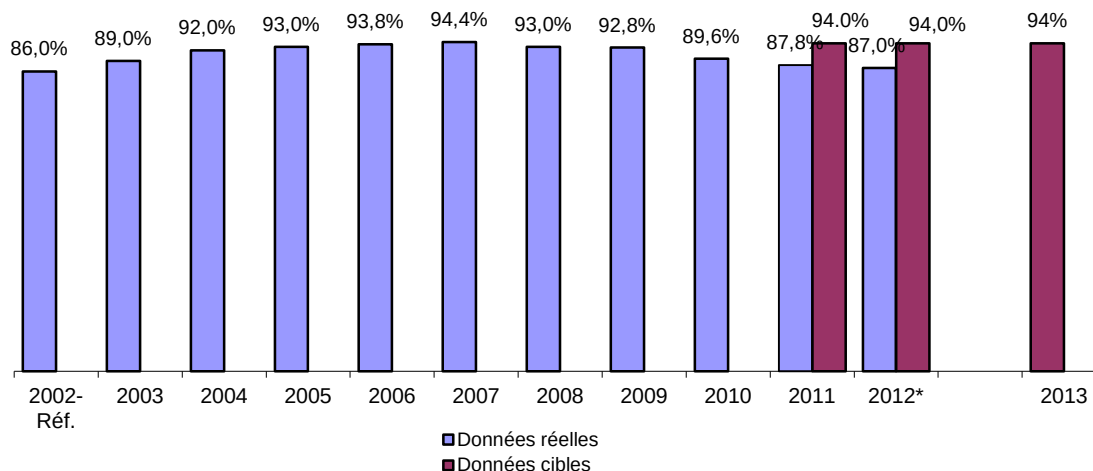
Le Programme de dépistage néonatal des troubles auditifs et d'intervention précoce assure le dépistage des troubles auditifs chez les nouveau-nés en milieu hospitalier et communautaire, il assure l'évaluation audiologique et la sélection d'une prothèse auditive, la supervision des bébés risquant une perte auditive pendant la petite enfance et des services d'acquisition du langage destinés aux nourrissons et aux enfants d'âge préscolaire atteints de surdité ou d'une déficience auditive. En 2011-2012, le personnel du programme a procédé à des tests de dépistage chez 135 958 nouveau-nés, ce qui représente 98 % des naissances vivantes en Ontario.

Le Programme d'intervention précoce auprès des enfants aveugles ou ayant une basse vision offre des services spécialisés d'intervention précoce et des services de formation des parents dont ont besoin les familles d'enfants nés avec une déficience visuelle complète ou partielle pour les aider à se développer sainement. En 2011-2012, des services d'intervention ont été offerts à 862 enfants et familles.

Le programme « Bébés en santé, enfants en santé » fournit un service de dépistage aux femmes enceintes ainsi qu'à tous les nouveau-nés et à leur mère. Il a été mis sur pied pour aider les familles à favoriser le développement sain des enfants et pour permettre aux enfants de réaliser leur plein potentiel. En 2012, le personnel du programme a effectué des tests de dépistage auprès de 23 103 femmes enceintes, en plus de tester 115 700 naissances vivantes afin d'identifier certains facteurs de risque.

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse Budget des dépenses 2013-2014

Mesure de performance : Pourcentage d'enfants testés à la naissance selon les facteurs de risque du programme « Bébés en santé, enfants en santé » (année civile)



Chiffres préliminaires de 2012. Données finales disponibles en juin 2013.

Source : « Bébés en santé, enfants en santé » – Système d'information sur les services intégrés pour enfants

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse Budget des dépenses 2013-2014

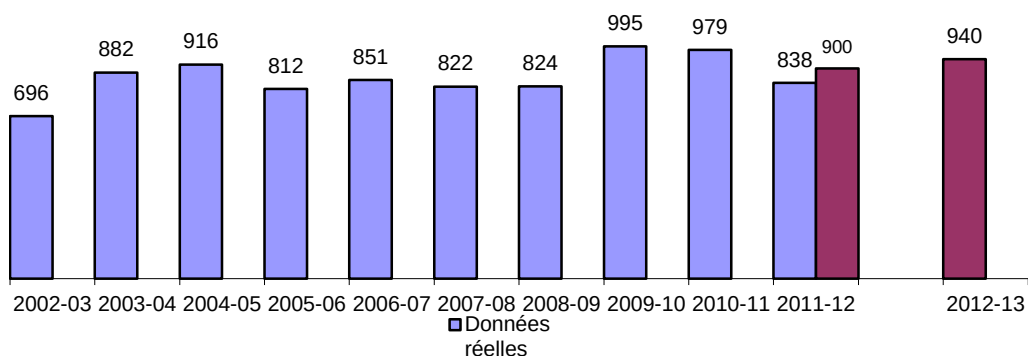
Enfants et jeunes à risque

Services de protection de l'enfance

Le ministère travaille en concertation avec les 46 sociétés d'aide à l'enfance de l'Ontario afin de rendre le système de protection de l'enfance plus souple, plus responsable et plus attentif aux besoins des enfants, des jeunes et de leur famille. Les modifications apportées à la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille* depuis 2006 ont créé davantage de possibilités de placement permanent pour les enfants et les jeunes pris en charge. Ces modifications simplifient également la tâche des parents et des membres de la collectivité qui souhaitent fournir un foyer permanent à des enfants et à des jeunes. Elles ont fait de l'adoption une solution accessible à un plus grand nombre d'enfants qui peuvent continuer à entretenir des liens avec leur famille biologique et leur collectivité.

La *Loi favorisant la fondation de familles et la réussite chez les jeunes* a été adoptée en 2011. En complément à d'autres réformes, cette loi a modifié la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille* afin de faciliter l'adoption pour les parents, d'offrir des foyers permanents à un plus grand nombre de pupilles de la Couronne et de mieux préparer les jeunes dans leur transition à l'âge adulte. En outre, en date du 15 juin 2012, les familles admissibles qui adoptent ou prennent la garde légale de deux pupilles de la Couronne ou plus qui sont frères ou sœurs, ou de pupilles de la Couronne âgés de 10 ans ou plus, recevront des subventions de SAE pour aider à subvenir aux besoins des enfants.

Mesure de performance : Nombre d'adoptions conclues – Enfants confiés aux soins de sociétés d'aide à l'enfance (exercice financier)



La nouvelle cible de performance qui régit les adoptions des enfants pris en charge reflète l'importance accrue accordée au placement permanent des enfants dans le cadre du Fonds de renouvellement des services de protection de l'enfance.

Les chiffres réels pour 2012-2013 ne seront pas disponibles avant novembre 2013.

Source : Rapport trimestriel des sociétés d'aide à l'enfance

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse Budget des dépenses 2013-2014

Santé mentale des enfants et des jeunes

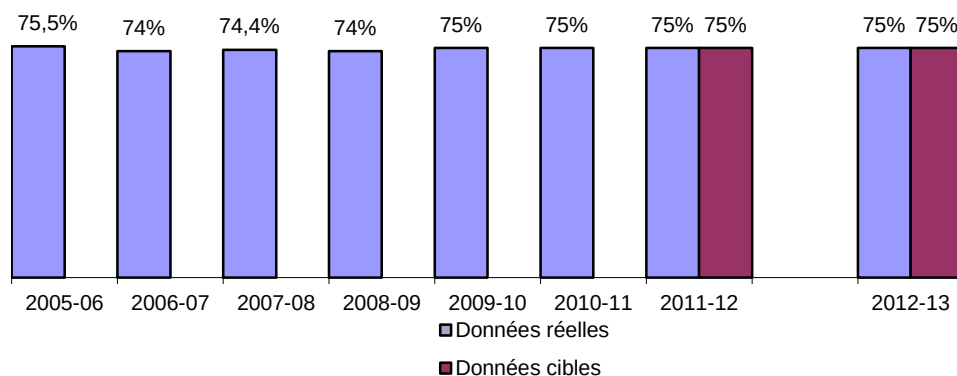
Le ministère a investi 597,3 millions de dollars en 2012-2013, ce qui inclut le financement d'établissements exploités directement, afin de fournir des services de santé mentale aux enfants et aux jeunes ontariens. Par ce financement, le ministère fait fond sur ses investissements antérieurs dans plus de 260 organismes offrant des programmes et services en santé mentale pour enfants et jeunes, et 17 programmes de consultations externes en milieu hospitalier.

La prochaine étape dans la transformation du système de santé mentale pour les enfants et les jeunes – *Forger de l'avant pour la santé mentale* – modifiera l'expérience des enfants et des jeunes ayant des problèmes de santé mentale et leur famille. Ainsi, quel que soit leur lieu de résidence en Ontario, ils sauront :

- Quels sont les services de santé mentale offerts dans leur collectivité;
- Comment avoir accès aux services et aux mesures de soutien dont ils ont besoin.

En continuant de réduire les chevauchements et les retards au sein du système, le ministère s'engage à diminuer le temps d'attente des enfants et des jeunes ayant besoin de services de santé mentale et à améliorer, par le fait même, les résultats pour les personnes qui font appel à ces services.

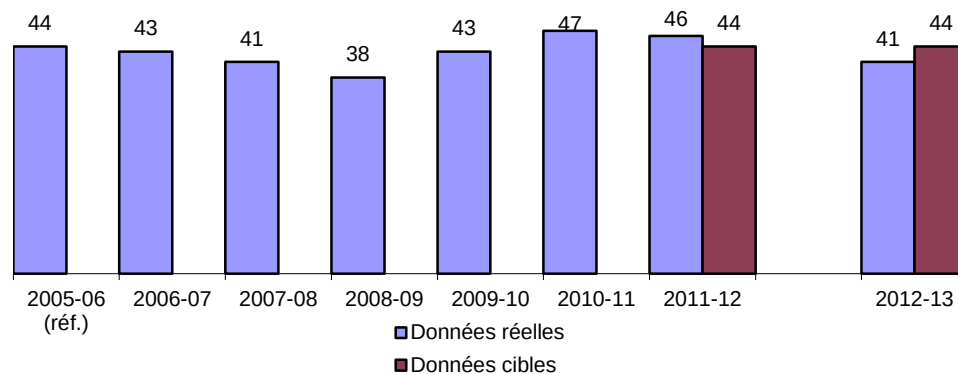
Mesure de performance : 1. Pourcentage d'enfants et de jeunes dont le fonctionnement s'est amélioré après avoir reçu des services de santé mentale pour enfants et jeunes (année civile)



Source : Échelle d'évaluation fonctionnelle pour enfants et adolescents (CAFAS) – Rapports annuels 2005-2012

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse Budget des dépenses 2013-2014

Mesure de performance : 2. Temps d'attente moyen (en jours) entre l'orientation et l'obtention de services de santé mentale réguliers en continu pour enfants et jeunes (année civile)



Source : Brève entrevue téléphonique de l'enfant et de sa famille (BCFPI) figurant dans les rapports annuels 2005-2012 sur les BCFPI

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse Budget des dépenses 2013-2014

Services de justice pour la jeunesse

Le ministère offre des programmes et des services fondés sur les résultats et basés sur les recherches et les données recueillies dans le cadre d'interventions jugées efficaces dans le but de réduire la récidive ainsi que pour répondre aux besoins des populations particulières et réduire les facteurs de risque qu'on y retrouve. Les programmes et services visent spécialement les besoins liés à la récidive. Ils mettent l'accent sur les forces des jeunes, augmentent les réussites scolaires et professionnelles et font en sorte que les jeunes répondent de leurs actes; et ils reconnaissent les stades de développement des jeunes.

L'intégration des services de justice pour la jeunesse au sein de l'éventail plus large des Services à l'enfance et à la jeunesse correspond aux recherches effectuées afin d'établir les assises d'un développement sain des enfants et des jeunes.

Voici des exemples d'activités qui favorisent l'efficacité des services :

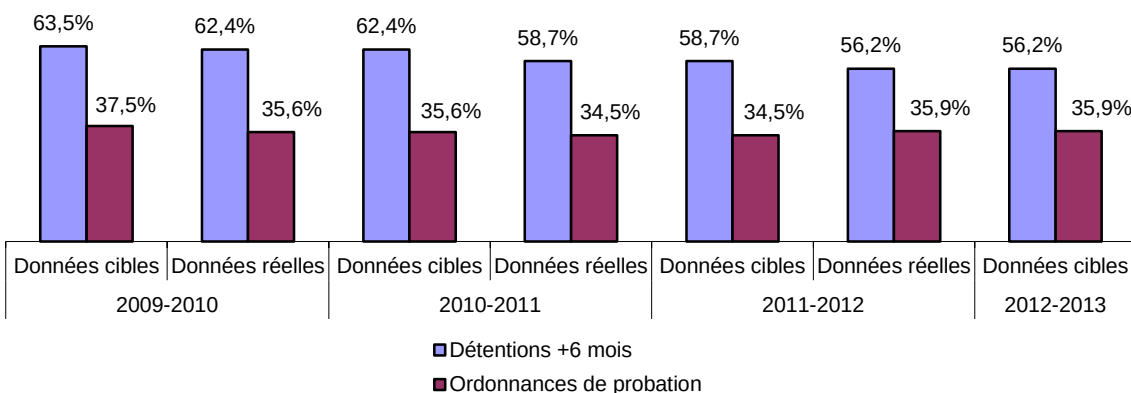
- La mise en œuvre d'une stratégie en matière de probation avec des activités axées sur : la confirmation des attentes des divisions en ce qui a trait aux services de probation; le renforcement de la gestion de cas fondée sur des données probantes; et la responsabilisation et l'efficacité;
- La prestation d'un continuum de programmes et de services fondés sur les résultats qui misent sur la prévention, la déjudiciarisation ainsi que la réinsertion et la réhabilitation des jeunes en conflit avec la loi ou à risque de l'être;
- La poursuite de l'analyse des taux de récidive;
- Le soutien d'une approche de garde relationnelle, fondée sur les résultats de recherche sur l'efficacité des interactions positives entre les professionnels et les jeunes dans les centres pour jeunes, ainsi que la prestation de la formation pour le personnel des établissements de garde et de détention et le personnel affecté à la probation, et qui utilise l'évaluation et l'utilisation des forces des jeunes en tant que moyen efficace de travailler avec la jeunesse.

En 2011-2012, le nombre moyen de jeunes pris en charge chaque jour par le système de justice pour la jeunesse était de 9 229 (8 643 supervisés dans la collectivité, 216 sous garde ou détenus en milieu ouvert et 370 sous garde ou détenus en milieu fermé).

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse Budget des dépenses 2013-2014

Mesure de performance : Nombre de jeunes récidivistes en pourcentage de l'ensemble des jeunes faisant l'objet d'un suivi (exercice financier)

Les données relatives à la récidive présentées ci-dessous sont fondées sur le suivi d'une durée de 24 mois de deux cohortes de jeunes. Les cohortes sont les suivantes : les jeunes qui se sont conformés à une ordonnance de garde en milieu ouvert ou fermé d'au moins six mois et les jeunes qui se sont conformés à une ordonnance de probation. Le nombre de jeunes dans chacune des cohortes peut fluctuer.



Les paramètres de la mesure de performance demeurent les mêmes d'année en année. Le graphique ci-dessus précise que la détention est pour une période d'au moins six mois, et que les ordonnances de probation sont des peines à purger dans la collectivité.

Source : Système informatique de suivi des jeunes contrevenants

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse Budget des dépenses 2013-2014

Stratégie Perspectives Jeunesse

En 2011-2012, des jeunes à risque ont occupé un emploi d'été et reçu du soutien toute l'année grâce au Programme des intervenants auprès des jeunes. Pendant l'année, 4 904 emplois d'été répartis dans 33 milieux ont été offerts dans le cadre de la stratégie. Voici un aperçu de ces données :

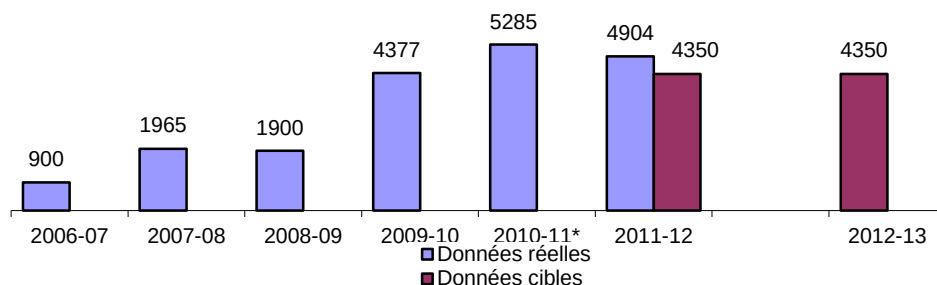
- 4 521 jeunes ont été jumelés à des employeurs locaux dans le cadre du Programme d'emplois d'été pour les jeunes – programme renommé Programme d'emploi pour les jeunes en 2013;
- 383 jeunes ont terminé avec succès leur stage auprès du service de police de leur localité dans le cadre de l'initiative Expérience de travail dans les services policiers pour les jeunes;
- 62 intervenants engagés à l'année ont établi des contacts avec des jeunes difficiles à rejoindre et les ont aiguillés vers les services appropriés dans le cadre du Programme des intervenants auprès des jeunes.

La Stratégie Perspectives Jeunesse de l'Ontario permet aux jeunes à risque d'acquérir une expérience de travail qui contribuera à leur réussite future et au développement d'une main-d'œuvre qualifiée en Ontario. En 2011-2012, 22 millions de dollars y ont été investis.

Dans le cadre du Plan d'action pour la jeunesse :

- En 2013-2014, le Programme d'emploi pour les jeunes sera élargi afin d'offrir aux jeunes 440 nouvelles possibilités d'emploi à temps partiel après l'école dans la région du Grand Toronto.
- En 2012-2013, l'initiative Expérience de travail dans les services policiers pour les jeunes offrira aux jeunes plus de 200 nouvelles possibilités d'emploi à temps partiel après l'école.
- En 2013-2014, le Programme des intervenants auprès des jeunes sera élargi pour y intégrer 35 nouveaux intervenants auprès des jeunes dans les collectivités ontariennes où les besoins sont importants.

Mesure de performance : Possibilités de formation et d'emplois d'été pour les jeunes vulnérables – Nombre de jeunes qui en ont bénéficié (exercice financier)



Les chiffres réels pour 2012-2013 ne seront pas disponibles avant juin 2013.

Source : Système d'information sur la gestion des services

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse

Budget des dépenses 2013-2014

Services spécialisés

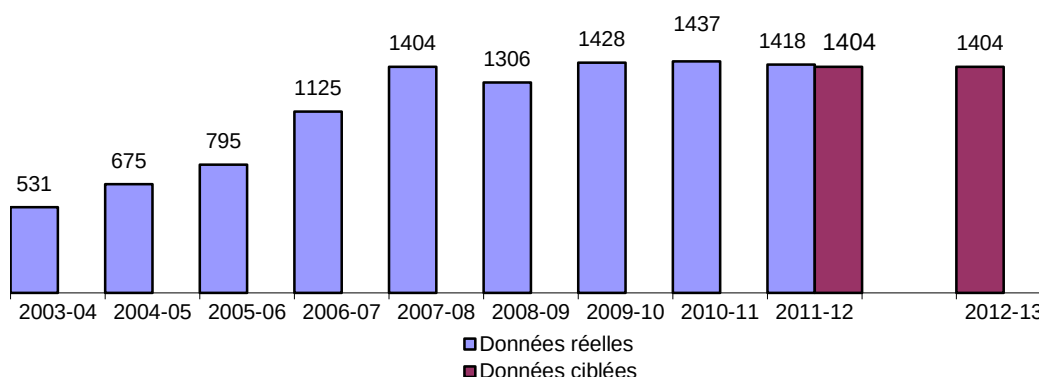
Troubles du spectre autistique

En 2012-2013, le ministère a investi plus de 192 millions de dollars dans les services aux enfants et aux jeunes atteints de TSA.

Le nombre d'enfants atteints de troubles du spectre autistique (TSA) qui bénéficient de services d'intervention comportementale intensive (ICI) est passé de 531 en 2003-2004 à environ 1 851 en 2012-2013. De plus, le ministère, auquel on demandait des décisions transparentes et cohérentes en matière d'accès à l'ICI, apporte des améliorations au Programme d'intervention en autisme. Le ministère a mis en place un mécanisme d'examen indépendant pour permettre aux familles de demander l'examen indépendant de décisions touchant l'admissibilité de leur enfant à des services d'ICI ou l'annulation de ces services offerts dans le cadre du Programme d'intervention en autisme. Le ministère a également mis sur pied le Comité d'experts cliniciens en matière de TSA, qui conseillera le gouvernement sur les résultats des nouvelles recherches et les pratiques cliniques optimales. Ces améliorations comprennent la mise en place d'un mécanisme d'examen indépendant qui s'adressera aux parents insatisfaits d'une décision touchant l'admissibilité de leur enfant à des services d'ICI ou l'annulation de ces services, ainsi que la mise sur pied du Comité d'experts cliniciens en matière de TSA, qui conseillera le gouvernement sur les résultats des nouvelles recherches et les pratiques cliniques optimales.

En 2012-2013, le ministère a investi 25 millions de dollars dans les services et les ressources en analyse comportementale appliquée (ACA) pour aider les enfants et les jeunes atteints de TSA en matière de gestion du comportement, de régulation affective, de communication, de compétences sociales et interpersonnelles et d'aptitudes à la vie quotidienne. Environ 8 000 enfants atteints de TSA bénéficieront chaque année de ces services offerts dans les collectivités ontariennes.

Mesure de performance : Programme d'intervention en autisme – Nombre d'enfants bénéficiant de services d'intervention comportementale intensive (ICI) (exercice financier)



Les chiffres réels pour 2012-2013 ne seront pas disponibles avant juin 2013.

Source : Consolidated Autism Reporting Template

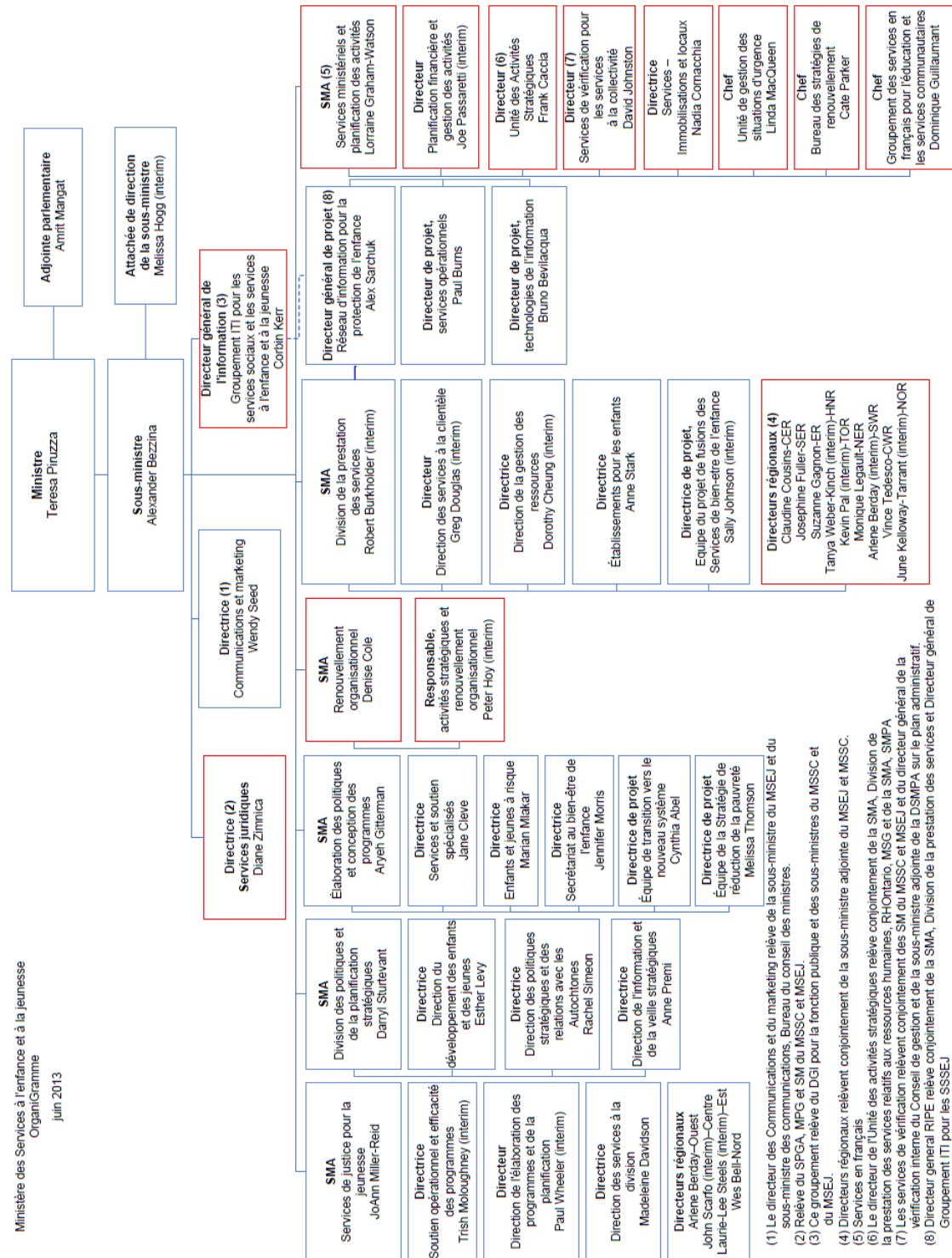
Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse Budget des dépenses 2013-2014

Prestation ontarienne pour enfants

La Prestation ontarienne pour enfants (POE) procure aux familles à faible revenu un soutien financier pour subvenir aux besoins de leurs enfants. En juillet 2007, les familles admissibles ont reçu un montant ponctuel d'au plus 250 \$ par enfant à charge de moins de 18 ans, et des paiements mensuels sont versés depuis juillet 2008. En juillet 2009, le montant annuel maximal versé au titre de la POE est passé au taux actuellement en vigueur de 1 100 \$ par enfant, soit presque 92 \$ par mois, et ce, deux ans plus tôt que prévu. Dans le cadre du budget de 2012, le gouvernement s'est engagé à procéder à l'augmentation progressive du versement maximal annuel du taux actuel de 1 100 \$ par enfant à 1 210 \$ en 2013 et à 1 310 \$ par enfant en juillet 2014.

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse

Budget des dépenses 2013-2014



Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse Budget des dépenses 2013-2014

Partage des coûts avec le gouvernement fédéral

Indépendamment du financement global que reçoit la province aux termes du Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS), la province reçoit un financement du gouvernement fédéral en vertu des ententes de partage des coûts suivantes :

- Entente sur le bien-être des Indiens;
- Protocole d'entente et entente supplémentaire sur les contributions fédérales aux services et aux programmes de justice pour les jeunes.

Pour l'exercice 2013-2014, le financement fédéral estimatif s'établit comme suit :

	Comptabilité de caisse	Comptabilité d'exercice
<i>Entente sur le bien-être des Indiens</i>		
Enfants et jeunes à risque	<u>109 616 000 \$</u>	<u>109 616 000 \$</u>
<i>Total partiel</i>	<u>109 616 000 \$</u>	<u>109 616 000 \$</u>
 <i>Entente relative aux services de justice pour la jeunesse</i>		
Services de justice pour la jeunesse	<u>55 507 085 \$</u>	<u>52 303 195 \$</u>
<i>Total partiel</i>	<u>55 507 085 \$</u>	<u>52 303 195 \$</u>
 Total	 <u>165 123 085 \$</u>	 <u>161 919 195 \$</u>

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse Budget des dépenses 2013-2014

Lois appliquées par le ministère

- *Loi de 2011 sur le Jour des petits immigrants britanniques*, L.O. de 2011, chap. 14
- *Loi sur les services à l'enfance et à la famille*, L.R.O. de 1990, chap. C.11
(sauf les articles 162 à 165 inclusivement, ainsi que l'article 176.1, les articles 96 et 207 et les alinéas 217 (1) k) et 222 k))
- *Loi sur les garderies*, L.R.O. de 1990, chap. D.2
(N.B. L'application de cette loi incombe au MSEJ et à EDU)
- *Loi sur la protection et la promotion de la santé*, L.R.O. de 1990, chap. H.7
(en ce qui concerne l'article 7, en ce qui a trait au programme « Bébés en santé, enfants en santé » selon la description figurant dans les lignes directrices publiées aux termes de l'article 7)
- *Loi de 1998 sur l'adoption internationale*, L.O. de 1998, chap. 29
- *Loi sur le ministère des Services sociaux et communautaires*, L.R.O. de 1990, chap. M.20
(en ce qui a trait aux activités et programmes qui concernent les services à l'enfance et à la jeunesse, faisant l'objet d'un partage avec le ministre de l'Éducation de la responsabilité de l'administration de la Loi en ce qui a trait aux programmes et services de soins aux enfants, et sauf le paragraphe 11.1 et l'article 12 en ce qui a trait aux programmes et services de soins de longue durée)
- *Loi de 2009 sur la subvention équivalant à la prestation ontarienne pour enfants*, L.O. 2009, chap. 18, annexe 19
- *Loi de 2009 sur la réduction de la pauvreté*, L.O. de 2009, chap. 10
- *Loi de 2007 sur l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes*, L.O. de 2007, chap. 9

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse
Budget des dépenses 2013-2014

Information financière du ministère

Tableau 1 : Dépenses ministérielles prévues en 2013-2014

	Dépenses ministérielles prévues (M\$) 2013-2014
Fonctionnement	4 235,1 \$
Infrastructure	25,3 \$
Redressement de consolidation du secteur parapublic	(99,4 \$)
Total, y compris le redressement de consolidation	4 161,0 \$



ANNEXE I : Rapport annuel 2012-2013

Ministère des Services à l'enfance et à la
jeunesse

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse Rapport annuel 2012-2013

Réalisations du ministère en 2012-2013

Développement sain des enfants

Programme « Bébés en santé, enfants en santé »

Le programme « Bébés en santé, enfants en santé » a poursuivi le dépistage auprès des femmes enceintes, des nouvelles mères et de leurs enfants. Il a également continué de donner des renseignements portant sur le développement de l'enfant et sur le rôle parental aux familles de nouveau-nés, et offert un soutien additionnel aux familles vulnérables par des interventions lors de visites à domicile.

Les modifications apportées en 2012-2013 pour mieux servir les familles vulnérables comportent notamment l'ajout de 36 postes d'infirmière de la santé publique, un outil de dépistage universel amélioré, un processus de dépistage simplifié, et de nouvelles lignes directrices en matière de pratiques exemplaires applicables aux visites à domicile prévues dans le programme. Ces changements seront mis en œuvre intégralement d'ici l'été 2013.

Soutien communautaire au développement de la petite enfance

Le ministère a continué de soutenir le développement sain des enfants par l'intermédiaire des initiatives suivantes :

- Le Programme de dépistage néonatal des troubles auditifs et d'intervention précoce. Ce programme permet d'identifier les bébés naissants atteints de surdité ou de déficience auditive. Il offre également des services aux enfants touchés et à leur famille pour aider au développement du langage et de l'alphabétisation;
- Le Programme d'intervention précoce auprès des enfants aveugles ou ayant une basse vision. Ce programme offre des services spécialisés d'intervention précoce et des services de formation des parents dont ont besoin les familles d'enfants nés avec une déficience visuelle complète ou partielle pour les aider à se développer sainement;
- Le Programme de services de rééducation de la parole et du langage pour les enfants d'âge préscolaire. Ce programme vise à identifier le plus tôt possible, au moyen de services ciblés et universels, les enfants ayant des troubles de la parole et du langage. Il leur fournit des services leur permettant d'acquérir des aptitudes à la communication et les fondements de l'alphabétisation;
- Le Programme de développement du nourrisson. Ce programme offre des services d'intervention précoce, de planification de transition et de visite à domicile aux enfants de moins de cinq ans ayant un retard du développement ou étant à risque d'en présenter un.

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse Rapport annuel 2012-2013

Le ministère, de concert avec le ministère de l'Éducation et le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, a continué à travailler à l'amélioration des services d'orthophonie offerts aux enfants et aux jeunes. Sept sites de démonstration ont continué de tester différents modèles pour mieux intégrer les services d'orthophonie offerts aux enfants de la naissance à la troisième année. Ces tests ont été prolongés jusqu'au mois d'août 2013 dans le but d'augmenter la richesse des renseignements recueillis sur les résultats des enfants, les points de transition, l'intégration des services et les coûts associés à chaque modèle.

Afin d'aider à élaborer le concept des centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille, le ministère a continué de soutenir les projets de recherche dans un certain nombre de collectivités de la province. Ces projets démontrent les approches novatrices à l'intégration communautaire. Dans la poursuite de ces travaux, le ministère de l'Éducation a mis en place, au début de 2013, le Cadre stratégique de l'Ontario sur la petite enfance lequel énonce une approche pour la mise en œuvre des centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille.

Le Programme de bonne nutrition des élèves a continué d'offrir des collations et des repas nutritifs aux enfants et aux jeunes – en particulier ceux qui vivent dans des quartiers défavorisés – pour aider à la concentration en classe. En 2011-2012, le Programme de bonne nutrition des élèves a offert des collations et des repas sains à plus de 690 000 élèves des paliers élémentaire et secondaire.

L'année 2012-2013 a marqué le 10^e anniversaire de la création des centres de développement de la petite enfance de l'Ontario dans plus de 100 centres et plusieurs bureaux affiliés. Ces centres offrent des programmes et des services officiels et non officiels, comme des ateliers d'apprentissage des compétences parentales et de nutrition.

Enfants et jeunes à risque

Services de protection de l'enfance

Les services de protection de l'enfance aident les enfants et les jeunes qui ont été victimes de mauvais traitements ou de négligence, ou qui risquent de le devenir, à grandir dans un environnement plus sécuritaire, stable et chaleureux. Quarante-sept sociétés d'aide à l'enfance (SAE), dont sept sont autochtones, exercent les fonctions suivantes : examiner les allégations de mauvais traitements et de négligence envers les enfants; fournir les services conçus pour renforcer la capacité des familles à assurer la sécurité de leurs enfants; offrir aux enfants qui ne sont pas en sécurité à la maison un hébergement en famille alternative et en assurer la supervision; faciliter l'adoption des pupilles de la Couronne ou d'autres options de garde permanente pour les enfants confiés aux services de protection de l'enfance.

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse Rapport annuel 2012-2013

La *Loi sur les services à l'enfance et à la famille* donne aux SAE leur mandat et établit les normes et exigences qui assurent la sécurité des enfants, ainsi que des services de qualité et en temps opportun. Les normes fournissent aux SAE les outils leur permettant d'évaluer les risques pour la sécurité d'un enfant ainsi que les forces et les besoins de la famille. Les SAE peuvent ainsi répondre aux besoins particuliers de l'enfant et de la famille. La priorité est accordée à la résolution hors cour des affaires liées à la protection de l'enfance au moyen du règlement extrajudiciaire des différends et de la planification de la permanence des enfants et des jeunes.

En 2012-2013, le ministère a poursuivi sa collaboration avec les SAE pour trouver des solutions créatives visant à aider le système de protection de l'enfance à demeurer viable et à répondre de façon optimale aux besoins des enfants, des jeunes et des familles pris en charge, tout en demeurant responsable sur le plan financier.

La Commission de promotion de la viabilité des services de bien-être de l'enfance a soumis son rapport final au ministère en septembre 2012. Les recommandations de la Commission sont, notamment, les suivantes :

- Le besoin d'une reconfiguration accrue du système de bien-être de l'enfance pour garantir que toutes les SAE ont la capacité d'offrir des services structurés et de grande qualité permettant d'optimiser les résultats;
- Le besoin de renforcer la prise en charge en milieu familial dans un système viable de services de bien-être de l'enfance;
- Le besoin d'adopter un nouveau modèle de financement harmonisé avec un cadre redditionnel qui assure une gestion des résultats pour les clients et l'optimisation des ressources, et qui comprend une pratique de production de rapports publics portant sur les principaux indicateurs de rendement.

Le ministère adopte des mesures concrètes relativement à certaines de ces recommandations clés :

- Mise en œuvre d'un nouveau mode de financement du bien-être de l'enfance qui tient compte des principes recommandés par la Commission dans l'élaboration d'une nouvelle approche au financement du bien-être de l'enfance;
- Mise en œuvre d'une nouvelle approche en matière de reddition de comptes pour le secteur du bien-être de l'enfance qui incorpore les recommandations de la Commission relativement à la production de rapports publics portant sur certains indicateurs de rendement, un programme d'examen des organismes en vue de faire un suivi de l'efficacité des services offerts par les SAE aux enfants et aux familles et des probabilités qu'elles continuent à s'améliorer, et la mise en œuvre d'un ensemble de mesures détaillées visant à reconnaître les réussites des SAE et à corriger les faiblesses;

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse Rapport annuel 2012-2013

- Soutien d'une initiative menée par le secteur en vue de mettre au point et en œuvre un programme de services communs pour le secteur qui comprend les activités de soutien administratif et de prestation de services;
- Exploration de la faisabilité de fusionner d'autres sociétés d'aide à l'enfance. Le ministère a appuyé, en 2011-2012 et 2012-2013, la fusion de 13 SAE pour former six nouveaux organismes.

Les conseils et recommandations éclairés de l'ancienne Commission continueront de guider les travaux futurs du ministère.

On a poursuivi l'élaboration du Réseau d'information pour la protection de l'enfance (RIPE) afin de moderniser le système provincial de protection de l'enfance. Le nouveau système de renseignements aidera les organismes à mieux gérer leurs dossiers et leurs finances, à s'échanger des renseignements, à prendre des décisions pour les enfants à qui ils offrent des services et à rendre possible le suivi des résultats et la production de rapports sur ces résultats.

Afin de donner un aperçu du RIPE, une nouvelle version du Système Info express pour la protection de l'enfance a été lancée dans toutes les SAE le 13 décembre 2011. Le nouveau Système Info express offre les mêmes fonctionnalités du SIE actuel avec l'optimisation des résultats de recherche. Il fonctionne avec la même technologie que le système d'information futur, donnant aux utilisateurs une idée de la richesse fonctionnelle du RIPE.

Afin d'aider un plus grand nombre d'enfants à trouver un foyer permanent, le ministère a mis en place une directive permettant aux SAE d'accorder des subventions aux parents admissibles qui adoptent ou prennent la garde légale de pupilles de la Couronne âgés de 10 ans ou plus ou qui sont frères ou sœurs. Les SAE verseront aux familles dont le revenu net annuel est de 85 000 \$ ou moins des subventions de 950 \$ par mois et par enfant, soit 11 400 \$ par an et par enfant. Cette nouvelle mesure de financement s'ajoute aux subventions existantes déjà offertes par la majorité des SAE de la province à certaines familles adoptives.

Le ministère a lancé sur son site Web une section consacrée à l'adoption afin d'apporter un soutien aux parents adoptifs potentiels et ceux déjà en processus d'adoption. Le nouveau contenu du site Web offre des renseignements accessibles et fiables au sujet des trois types de processus d'adoption en Ontario – public, privé et international – ainsi que de l'information à propos des services et programmes gouvernementaux.

En mai 2012, des jeunes auparavant pris en charge par les SAE ont soumis au ministère un rapport contenant des recommandations sur la façon d'améliorer la vie des jeunes quittant la prise en charge. Le document, intitulé *Le livre de ma véritable histoire*, est fondé sur les expériences partagées des jeunes dans le cadre des audiences publiques des jeunes quittant la prise en charge, tenues à Queen's Park à la fin de 2011.

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse Rapport annuel 2012-2013

En juillet 2012, le gouvernement a mis en place le Groupe de travail pour les jeunes quittant la prise en charge. Son mandat était de répondre à la première recommandation du document *Le livre de ma véritable histoire* concernant la conception d'un plan d'action pour le changement fondamental du système de bien-être de l'enfance. Le groupe de travail était formé de jeunes pris en charge et ayant quitté la prise en charge et de représentants de plusieurs organismes communautaires de services à la jeunesse.

En janvier 2013, le groupe de travail a soumis au ministre des Services à l'enfance et à la jeunesse son plan d'action, intitulé *Plan directeur visant un changement fondamental du système de bien-être de l'enfance de l'Ontario*. Peu de temps après, la province a annoncé qu'elle prendrait plusieurs mesures en vue d'améliorer la vie des enfants et des jeunes pris en charge et quittant la prise en charge. Ces mesures portent notamment sur l'accès des jeunes à un éventail de ressources et de soutiens qui les aideront à rester à l'école, à poursuivre des études postsecondaires, à entretenir des relations solides, et à mieux les préparer pour quitter la prise en charge.

Parmi ces nouvelles ressources et mesures de soutien, on compte l'augmentation du montant minimum du soutien financier mensuel pour les jeunes âgés de 18 à 21 ans qui perçoivent des prestations du Programme de soins et de soutien continus pour les jeunes; le versement d'une somme de 500 \$ par mois pendant l'année scolaire aux jeunes âgés de 21 à 25 ans inscrits dans un programme d'éducation postsecondaire ou de formation admissible dans le cadre du RAFEO; la possibilité de nouveaux mentorats pour les jeunes pris en charge; l'amélioration de la formation des fournisseurs de soins; et le financement de 50 nouveaux postes d'intervenants qui s'occupent des jeunes en transition afin d'aider les jeunes qui quittent la prise en charge.

Pauvreté infantile

La Stratégie ontarienne de réduction de la pauvreté, sous le thème « Rompre le cycle », vise à donner de meilleures perspectives d'avenir aux enfants de la province. Proposée en décembre 2008, elle a pour objectif de réduire de 25 % la pauvreté infantile sur une période de cinq ans.

En décembre 2012, le gouvernement a publié le quatrième rapport d'étape sur la stratégie. Le rapport fait état des progrès effectués au cours de la dernière année et depuis 2008. Voici quelques-uns des faits saillants :

- Quelque 40 000 enfants ont brisé le cycle de la pauvreté dans les deux premières années de la stratégie;
- La Prestation ontarienne pour enfants offre un soutien à plus de 950 000 enfants dans 510 000 familles à faible revenu. Les familles ont reçu jusqu'à un maximum de 1 100 \$ par enfant jusqu'à l'âge de 17 ans;
- Près de 122 000 enfants dans environ 1 700 écoles ont pu fréquenter la [maternelle et le jardin d'enfants à temps plein](#);

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse Rapport annuel 2012-2013

- Près de 33 000 enfants et jeunes, qui n'auraient autrement pas été traités, ont reçu des [soins dentaires gratuits](#) dans le cadre du programme Beaux sourires Ontario;
- Le [Plan d'action pour la jeunesse](#) permettra à 13 000 autres jeunes de trouver des emplois et de nouvelles possibilités;
- Approximativement 20 000 autres enfants et jeunes ont eu un accès plus rapide et facile aux soutiens appropriés en santé mentale grâce à [600 nouveaux travailleurs en santé mentale](#) dans les écoles, les collectivités et les tribunaux;
- La réduction de 30 % sur les droits de scolarité a aidé les familles à revenu faible à moyen dont le revenu est inférieur à 160 000 \$ par année à payer pour des études postsecondaires;
- Le Programme de bonne nutrition des élèves a continué d'offrir des collations et repas santé aux élèves pour qu'ils soient en mesure d'apprendre et de réussir à l'école.

La mesure des progrès et la communication des résultats aux Ontariennes et Ontariens sont des éléments essentiels de cette stratégie de réduction de la pauvreté. Le gouvernement de l'Ontario est tenu de faire rapport tous les ans sur les initiatives visant à réduire la pauvreté et sur les principaux indicateurs de perspectives de succès. Le prochain rapport d'étape devrait être publié avant mars 2014.

Prestation ontarienne pour enfants et Subvention équivalant à la Prestation ontarienne pour enfants

La Prestation ontarienne pour enfants est une prestation financière non imposable accordée en fonction du revenu et qui aide les familles à faible revenu à subvenir aux besoins de leurs enfants. En 2012-2013, la Prestation ontarienne pour enfants a offert un soutien à plus de 950 000 enfants dans 510 000 familles à faible revenu. Les familles ont reçu jusqu'à un maximum de 1 100 \$ par enfant jusqu'à l'âge de 18 ans. Pour être admissible à la prestation, il faut produire une déclaration annuelle de revenus et inscrire son enfant à la Prestation fiscale canadienne pour enfants.

De plus, au moyen de la Subvention équivalant à la Prestation ontarienne pour enfants, le ministère a versé une aide financière pour les enfants et les jeunes pris en charge par les sociétés d'aide à l'enfance et en soins structurés conformes aux traditions. Ce financement contribue à ce que tous ces enfants et ces jeunes puissent bénéficier de programmes de tutorat, d'acquisition de compétences et d'activités récréatives. Les enfants plus âgés participent aussi à un programme d'épargne qui les aidera à se préparer à la vie autonome en tant qu'adultes. Ces jeunes pourront toucher leurs économies une fois qu'ils ne seront plus sous garde.

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse Rapport annuel 2012-2013

Santé mentale des enfants et des jeunes

Les services de santé mentale aux enfants et aux jeunes sont offerts par plus de 260 organismes de santé mentale, 17 programmes de consultations externes en milieu hospitalier et deux établissements de santé mentale exploités directement par le ministère. Des services de soutien clinique sur place sont également offerts dans six centres de garde ou de détention en milieu fermé pour les jeunes.

En 2012-2013, dans le cadre de la Stratégie ontarienne globale de santé mentale et de lutte contre les dépendances, laquelle, pendant ses trois premières années de mise en œuvre, a mis l'accent sur le soutien des enfants et des jeunes, le ministère a continué de travailler à bâtir un système de santé mentale qui assure la prestation de services qui répondent aux besoins des enfants et des jeunes, au moment opportun et aussi près de leur domicile que possible. Les ministères des Services à l'enfance et à la jeunesse, de l'Éducation, de la Santé et des Soins de longue durée et de la Formation et des Collèges et Universités travaillent en partenariat pour atteindre les objectifs de cette stratégie.

En 2012-2013, ont été mis en place de nouveaux services et soutiens et de nouvelles initiatives :

- o 456 travailleuses et travailleurs en santé mentale dans les collectivités, les écoles et les tribunaux pour contribuer à offrir un accès plus rapide aux services;
- o 144 infirmières et infirmiers travaillant dans les écoles pour le dépistage et l'intervention précoces auprès d'élèves susceptibles de connaître des problèmes de santé mentale ou de toxicomanie;
- o services élargis en matière de troubles de l'alimentation pour les enfants et les jeunes gravement malades;
- o plus de 80 travailleuses et travailleurs autochtones en santé mentale et en toxicomanie pour offrir des services culturellement appropriés dans les collectivités autochtones où les besoins sont importants.

En misant sur le succès de la stratégie, le gouvernement a lancé, en novembre 2012, le plan d'action *Forger de l'avant pour la santé mentale : un système qui a du sens pour les enfants et les jeunes*. *Forger de l'avant pour la santé mentale* transformera l'expérience des enfants et des jeunes ayant des problèmes de santé mentale et leur famille afin que, quel que soit leur lieu de résidence en Ontario, ils soient informés des services de santé mentale qui existent dans leur collectivité et de la manière d'avoir accès à ces services et aux mesures de soutien dont ils ont besoin.

Le Centre d'excellence de l'Ontario en santé mentale des enfants et des adolescents a continué d'améliorer la qualité et l'efficacité des services en faisant la promotion de pratiques fondées sur les résultats auprès des fournisseurs de services de première ligne et en assurant le transfert de connaissances.

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse Rapport annuel 2012-2013

Le ministère a continué le processus de deux ans pour la fermeture du Centre régional Thistletown et le transfert des programmes et services vers des organismes de santé mentale de la collectivité. Le ministère a poursuivi son travail auprès des familles et des organismes communautaires afin que les clients puissent vivre une transition fluide au cours de la fermeture graduelle.

Services de justice pour la jeunesse

Le ministère a réussi à réorganiser les programmes et services de justice pour la jeunesse de manière à créer un système apte à réduire le taux de récidive, à contribuer à la sécurité communautaire et à prévenir la criminalité chez les jeunes. Pour ce faire, on offre des programmes de réhabilitation, on fait en sorte que les jeunes répondent de leurs actes et on crée des possibilités pour les jeunes à risque. En aidant les jeunes à faire de meilleurs choix et en diminuant les risques de récidive, le ministère rend les communautés plus sécuritaires et favorise la réussite chez les jeunes.

En 2012-2013, le ministère a continué d'offrir des programmes communautaires et de garde en milieu fermé fondés sur les résultats, que ce soit en matière de déjudiciarisation ou de réinsertion sociale des jeunes après détention. Le nombre de jeunes incarcérés est en baisse. La plupart des jeunes en conflit avec la loi bénéficient de services ou de supervision dans la communauté, qu'il soit question de déjudiciarisation, de réhabilitation, de probation ou d'aide en matière de santé mentale. De plus, on offre aux jeunes placés sous garde ou en établissement de détention des programmes qui les aident à acquérir les compétences nécessaires à leur réussite dans la communauté. Ces programmes couvrent l'acquisition de compétences, la préparation à la vie et la gestion de la colère. Ils comprennent également des services de consultation en toxicomanie.

Le ministère a également élargi le rôle des agentes et agents de probation au-delà du soutien aux jeunes à qui la cour a imposé une peine. Ils travailleront avec les jeunes en détention afin de favoriser leur transition vers les mesures de soutien et les services communautaires.

L'amélioration continue du système de justice pour la jeunesse est axée sur la consolidation des programmes et services éclairés par des données probantes et des mesures pour les populations particulières (Autochtones, jeunes ayant des problèmes de santé mentale et liés au genre); l'amélioration des résultats scolaires pour les jeunes qui se trouvent dans le système de justice; l'utilisation d'une approche fondée sur les forces en ce qui a trait à la gestion de cas en matière de probation; l'optimisation continue du système de détention; le renforcement des conseils multidisciplinaires externes; et l'amélioration de la capacité à faire rapport des résultats des jeunes qui ont reçu des services.

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse Rapport annuel 2012-2013

Plan d'action pour la jeunesse

En réponse à la violence armée à Toronto, il a été demandé à des jeunes et à leur famille, à des dirigeants communautaires qui fournissent des services et de l'aide aux jeunes, à des représentants des secteurs des services sociaux, de l'éducation, de la justice et des affaires et à des membres du public de soumettre leurs commentaires relativement à l'élaboration d'une démarche équilibrée qui souligne l'importance d'apporter aux jeunes le soutien dont ils ont besoin pour réussir et assurer la sécurité de nos collectivités..

Le Plan d'action pour la jeunesse du gouvernement, présenté en août 2012, tire parti des investissements et des mesures de soutien pour les jeunes à risque dans le cadre de la Stratégie Perspectives Jeunesse, et repose sur la recherche et les recommandations formulées dans le rapport intitulé [*Examen des causes de la violence chez les jeunes*](#), publié en 2008. Chaque année, 13 000 nouveaux jeunes bénéficieront de ce plan. En 2012-2013, le ministère :

- a lancé un processus de déclaration d'intérêt invitant les organismes possédant les compétences et les capacités de fournir du soutien aux jeunes qui ont accès à moins de ressources afin d'offrir des emplois après l'école aux jeunes des quartiers prioritaires de la région du Grand Toronto. Plus de 3 980 jeunes ont déjà des emplois d'été à temps plein chaque été dans les collectivités désavantagées de l'Ontario;
- a amorcé la bonification de l'initiative Expérience de travail dans les services policiers pour les jeunes afin d'offrir aux jeunes pendant l'année scolaire 270 nouveaux emplois après l'école auprès des services policiers. Ce programme offre déjà aux jeunes du financement pour 370 emplois d'été à temps plein auprès des services policiers locaux d'un coin à l'autre de la province;
- a lancé un processus de déclaration d'intérêt invitant les organismes possédant les compétences et les capacités de fournir du soutien aux jeunes qui ont accès à moins de ressources afin de soumettre des demandes pour 35 nouveaux intervenants auprès des jeunes dans les collectivités de l'Ontario. À l'heure actuelle, 62 intervenantes et intervenants auprès des jeunes aident les jeunes à trouver des possibilités, des solutions et des ressources pour répondre à leurs besoins sur les plans social, comportemental et éducatif;
- a commencé à travailler à l'élaboration d'une stratégie à long terme pour la jeunesse qui articule les programmes et les soutiens destinés aux jeunes autour d'un ensemble commun de résultats. À partir de la publication en juin 2012 par le ministère de l'important document intitulé *D'un stade à l'autre : une ressource sur le développement des jeunes*, la stratégie sera axée sur les résultats pour les jeunes et le développement positif;
- a mis sur pied le Conseil de la première ministre pour de meilleures perspectives pour la jeunesse, un nouvel organe permanent composé de jeunes (âgés de 16 à 25 ans) et de jeunes professionnels, de travailleurs de première ligne et d'autres dirigeants du secteur des services aux jeunes. Les membres du comité sont chargés de donner au gouvernement des conseils sur les questions touchant les jeunes, notamment, comment améliorer de façon optimale les programmes, les politiques, les stratégies et les ressources destinés aux jeunes.

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse Rapport annuel 2012-2013

La province continue de mettre au point et en œuvre d'autres initiatives relatives au Plan d'action pour la jeunesse, dont une initiative sur l'emploi prise par le secteur privé et menée par un conseil de dirigeants communautaires et de chefs d'entreprise en vue de créer des perspectives d'emploi supplémentaires pour les jeunes désavantagés; un nouveau Fonds Perspectives Jeunesse, un fonds annuel doté d'un budget de 5 millions de dollars sera disponible en vue de soutenir les initiatives communautaires en priorité ainsi que les quartiers désavantagés; et l'établissement de tables locales de planification pour la jeunesse afin réduire le dédoublement et de mieux coordonner les programmes communautaires destinés aux jeunes à l'échelle de la province.

En juin 2012, le ministère a publié la ressource *D'un stade à l'autre : une ressource sur le développement des jeunes*. Ce document décrit les différents stades du développement chez les jeunes et expose des mesures d'intervention appropriée à chaque âge de façon à ce que les jeunes restent sur la bonne voie. Le ministère a partagé cette ressource utile avec les partenaires gouvernementaux, les fournisseurs de services, les bailleurs de fonds et les dirigeants communautaires. *D'un stade à l'autre* constitue la première étape vers la création de la stratégie pour la jeunesse.

Le ministère a en outre fait un investissement ponctuel pour élaborer et offrir un programme de formation sur l'impact social destiné aux jeunes, la Youth Social Impact Academy, en mettant à profit l'infrastructure d'innovation sociale de calibre mondial que possède l'Ontario. Ce programme aidera des cohortes choisies de jeunes à acquérir des compétences essentielles en leadership et innovation sociale afin d'améliorer les résultats sociaux pour l'Ontario.

EspaceJeunesse.ca, un site Web du ministère qui s'adresse aux jeunes, a continué de fournir des renseignements sur ces programmes et d'autres ressources à l'intention des jeunes de l'Ontario.

Services en établissement

Les enfants et les jeunes sont dirigés vers des soins en établissement par une ordonnance d'un tribunal ou par suite d'une infraction. D'autres enfants peuvent avoir besoin de soins en établissement en raison de problèmes physiques et intellectuels, d'un état de santé fragile, de difficultés de comportement, de troubles psychiatriques ou d'abus d'alcool ou de drogues.

Les soins en établissement sont offerts par l'intermédiaire de foyers de groupe, de familles d'accueil ou d'établissements de garde et de détention des services de justice pour la jeunesse. En date du 31 mars 2012, le ministère a financé plus de 4 100 lits dans 533 foyers de groupe, environ 12 000 lits dans plus de 8 000 familles d'accueil et plus de 1 017 lits dans des établissements spécialisés offrant des services de justice pour la jeunesse.

Le ministère a également présenté aux bureaux régionaux et aux foyers d'accueil agréés une version mise à jour du manuel sur la délivrance de permis aux familles d'accueil. Le manuel précise, clarifie et actualise le manuel précédent. Il supprime les exigences redondantes, périmées ou inutiles.

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse Rapport annuel 2012-2013

Services et soutien aux enfants et aux jeunes autochtones

Le ministère a continué de répondre aux besoins uniques des jeunes des Premières Nations (dans les réserves et hors réserve), Métis et Inuits d'un coin à l'autre de l'Ontario. Il a continué de financer le programme « Bébés en santé, enfants en santé » à l'intention des Autochtones, le Programme de lutte contre les troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale chez les Autochtones, le Programme de nutrition des enfants autochtones, les services de protection des jeunes autochtones et les initiatives de prévention, les programmes d'Akwe:go et de Wasa-Nabin, qui s'adressent aux enfants autochtones en milieu urbain, ainsi que des programmes communautaires destinés aux jeunes autochtones en conflit avec la loi.

Dans le cadre de la Stratégie ontarienne globale de santé mentale et de lutte contre les dépendances, des fonds ont été accordés pour l'embauche de plus de 80 nouveaux travailleurs autochtones en santé mentale et en toxicomanie à l'échelle de la province pour offrir à près de 4 000 enfants et jeunes autochtones un meilleur accès à des services culturellement appropriés de santé mentale et de lutte contre les dépendances. Ces nouveaux intervenants offrent du counseling, de la thérapie individuelle et de groupe, des interventions en situation de crise et un éventail de services traditionnels de santé, y compris des enseignements et des cérémonies traditionnels. Un financement de fin d'exercice pour les besoins de formation a été rendu disponible aux organismes autochtones qui offrent des services de santé mentale pour enfants et jeunes.

En avril 2012, le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse a mis en place son Unité des stratégies pour les Autochtones au sein de la Division des politiques stratégiques et de la planification. La nouvelle unité a pour but d'élaborer une stratégie pour les enfants et les jeunes autochtones et d'améliorer les relations du ministère avec les partenaires des Premières Nations, Métis, Inuits et les peuples autochtones vivant en milieu urbain.

En janvier 2013, avec ses partenaires autochtones, l'Ontario a annoncé qu'il mettrait au point une stratégie pluriannuelle pour les enfants et les jeunes autochtones. Faisant suite aux recommandations de la Commission de promotion de la viabilité des services de bien-être de l'enfance et de l'ancien conseiller en affaires autochtones, cette stratégie mettra l'accent sur l'établissement de soutiens axés sur la communauté, intégrés et adaptés aux différences culturelles pour aider les enfants et les jeunes autochtones à grandir en santé et à réaliser leur plein potentiel.

Le ministère a poursuivi sa collaboration avec plusieurs fournisseurs de services travaillant auprès des Autochtones qui souhaitent être approuvés en tant que sociétés d'aide à l'enfance se consacrant aux enfants autochtones.

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse Rapport annuel 2012-2013

Services spécialisés

Services de traitement et de réadaptation pour enfants

Les centres de traitement pour enfants fournissent des services de réadaptation aux enfants et aux jeunes de 19 ans et moins ayant un handicap physique ou un handicap de développement, une maladie chronique ou des troubles de la communication. Ils offrent un éventail de services de réadaptation de base, y compris la physiothérapie, l'ergothérapie et l'orthophonie. Une variété d'autres services et cliniques peuvent exister, selon les besoins et les fournisseurs de services présents dans chaque collectivité. Il peut s'agir de services liés aux troubles du spectre autistique, de services de rééducation de la parole et du langage pour les enfants d'âge préscolaire et de programmes de relèvement ou de développement.

Parmi les 21 centres de traitement pour enfants de l'Ontario, 20 sont financés par le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse. Comme il fournit des services aux hospitalisés, l'Hôpital de réadaptation pour enfants Holland Bloorview, est financé par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée.

Le ministère a continué de financer les services de relèvement pour les familles qui ont des enfants dont la santé est fragile ou dépend de moyens technologiques, ou encore qui ont des besoins particuliers multiples. Les services sont offerts à domicile ou à l'extérieur, dans un foyer de groupe, par exemple.

Services et soutien aux enfants et aux jeunes atteints de troubles du spectre autistique (TSA)

Le ministère fournit des services dans le cadre du Programme d'intervention en autisme, notamment des services d'intervention comportementale intensive (ICI), du soutien aux familles et aux enfants et du soutien de transition aux enfants atteints d'autisme ou de troubles du spectre autistique particulièrement graves.

Les nouveaux services d'analyse comportementale appliquée (ACA) permettent aux jeunes atteints de TSA de gagner de l'autonomie, d'améliorer leur capacité à communiquer et à mener leurs activités quotidiennes, de renforcer leurs aptitudes sociales, de mieux gérer leur comportement et d'obtenir de meilleurs résultats scolaires.

On a continué d'offrir de la formation et des ressources aux parents afin qu'ils puissent adopter des stratégies dans leurs activités quotidiennes à la maison et aider leur enfant à améliorer les aptitudes acquises à l'école ou dans le cadre d'un programme offert par un fournisseur de services aux personnes autistes. Ces mesures aident les parents à répondre aux besoins de leurs enfants, tout en renforçant leurs propres compétences.

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse Rapport annuel 2012-2013

Les parents souhaitent être au courant des progrès de leurs enfants atteints de TSA et veulent s'assurer que ceux-ci obtiennent le traitement et les services qui répondent le mieux à leurs besoins. En décembre 2012, le ministère a annoncé la mise sur pied d'un Comité d'experts cliniciens en matière de TSA chargé de prodiguer des conseils cliniques continus, de donner des conseils sur la façon dont la prestation des services en autisme est assurée, et de faire en sorte que les enfants et les jeunes autistes reçoivent des traitements efficaces fondés sur les nouvelles recherches et les meilleures pratiques cliniques.

Le ministère a également mis en place un nouveau mécanisme d'examen indépendant qui s'adresse aux parents insatisfaits d'une décision touchant l'admissibilité de leur enfant à des services d'ICI ou l'annulation de ces services dans le cadre du Programme d'intervention en autisme. Ceci permet de renforcer la cohérence, la transparence et l'équité en ce qui a trait à la prise de décision clinique. Le mécanisme d'examen indépendant s'applique à tous les fournisseurs de services d'intervention comportementale intensive de la province financés par le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse.

En 2012-2013, le ministère a poursuivi les activités suivantes :

- financer le programme Potentiel (anciennement connu sous le nom Réalisons le potentiel de la communauté). Ce programme aide à réduire le stress que vivent les familles en offrant des mesures de soutien comme des occasions de réseautage entre parents, de la formation et l'accès à des experts et des ressources spécialisées dans le domaine des TSA;
- offrir du financement pour aider les enfants et les jeunes atteints de troubles du spectre autistique à participer à des programmes du congé de mars et de l'été où les enfants aiment rencontrer de nouveaux amis, apprendre de nouvelles compétences et participer à diverses activités comme la natation, l'artisanat, les quilles, le patinage et la musique;
- financer des services de relève pour les familles ayant soin d'un enfant atteint de troubles du spectre autistique;
- travailler avec le ministère de l'Éducation pour aider les enfants qui se préparent à quitter le Programme d'intervention en autisme pour entrer à l'école publique ou poursuivre leur cheminement scolaire dans le cadre de l'initiative Connexions pour les élèves, un modèle de prestation concertée des services. Grâce à ce modèle, des équipes de transition, y compris les parents, sont à la disposition des enfants dans tous les 72 conseils scolaires de la province.

Planification intégrée de la transition des jeunes ayant un handicap de développement

À la suite de la publication du Cadre provincial de planification de la transition, en 2011, le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse et le ministère des Services sociaux et communautaires ont présenté, en décembre 2012, des protocoles régionaux communs en vue de soutenir la planification de la transition des jeunes ayant un handicap de développement qui se préparent à la vie adulte.

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse Rapport annuel 2012-2013

Le MSEJ a poursuivi sa collaboration avec le ministère des Services sociaux et communautaires et le ministère de l'Éducation afin de mettre conjointement en œuvre des protocoles de planification intégrée de la transition, lesquels mèneront à l'élaboration d'un plan intégré de transition unique pour les jeunes ayant un handicap de développement.

Programme d'infrastructure

Investissement en immobilisations dans les établissements de services sociaux

L'investissement dans l'infrastructure est primordial si on veut aider les Ontariennes et Ontariens vulnérables et bâtir des collectivités fortes.

En 2012-2013, le ministère a investi plus de 33 millions de dollars pour aider les organismes de services sociaux qui travaillent auprès des enfants, des jeunes et de leur famille. Cet argent servira à la construction de nouvelles installations et à la rénovation d'installations existantes. La planification de la construction de nouveaux édifices à Hamilton, Brampton, Mississauga et Oakville pour remplacer les centres actuels de traitement pour enfants a progressé.

Le ministère a également élaboré un cadre stratégique en matière d'immobilisations dans le but d'aider à la gestion des investissements dans l'infrastructure stratégique.

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse
Rapport annuel 2012-2013

	Dépenses ministérielles provisoires (M\$) 2012-2013
Fonctionnement	4 082,1
Immobilisations	33,0
Redressement de consolidation du secteur parapublic	(107,9)
TOTAL	4 007,2
Effectif (au 31 mars 2013)	2 259 équivalents temps plein